Publié le 26 février 2014. Dernière modification : 24 août 2024. www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (1921-1931)

RÈGNE DES GROUPES FAMILIAUX ACHALME ET FONDÈRE-GUYNET

Épisode précédent : CMCF (1905-1921).

Courant 1921, le Dr Achalme prend le contrôle de la Cie générale d'Outre-Mer, très impliquée au Maroc et à Madagascar. Puis il s'attaque à la Minière du Congo.

ABSORPTION DES MINES DE DJOUÉ

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Les Annales coloniales, 18 novembre 1921)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 26 novembre, en vue de prendre connaissance des comptes de 1919 et 1920.

Les résultats de ces deux exercices sont déficitaires. Le nouveau conseil, qui a pris la direction de l'affaire, à la suite de la démission de M. Planche et de l'absorption des Mines de Djoué, exposera aux actionnaires le programme qu'il se propose de suivre et qu'il a déjà commencé à mettre à exécution.

Dr Pierre Achalme (1866-1936), président

Directeur du Laboratoire colonial de l'École des Hautes Études. Administrateur de nombreuses sociétés, notamment minières. Voir encadré.

Jean Albert ENDERS, administrateur délégué

Né à Lyon IIIe, le 24 octobre 1879

Fils de Jules Enders, administrateur délégué du Crédit lyonnais, et de Jeanne Benoît. Frère d'Émile Enders, directeur du Crédit lyonnais, son représentant à la Compagnie générale des colonies, BFCE, Gaz et eaux, etc.

Marié avec Alice-Georgette Penard († 1929), puis avec Hélène Marie Rose Laurence.

Attaché à la direction de la Compagnie industrielle et minière des cuivres d'Algérie (1901-1906)

Adjoint à la direction du Syndicat Congo (1906-1909) Administrateur-directeur de la Société des mines du Djoué (1909-1914). Administrateur-directeur général de la Compagnie minière du Congo français (1920-1929)

Administrateur de La Carbonisation industrielle (1924).
Administrateur, membre du comité de direction des sociétés
Consortium minier Congo-Niari,
Société Afrique minière équatoriale,
Société Congo-Mines.

Chevalier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1934 (min. Colonies). Domicile : Villa Les Agaves à Saint-Aygulf (Var). Décédé le 17 janvier 1943.

Robert LANDIECH, directeur (1921-1926)

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (L'Information financière, 29 novembre 1921) (Les Annales coloniales, 2 décembre 1921)

Les actionnaires de cette société se sont réunis, à Lyon, le 26 novembre, sous la présidence de M. le docteur Achalme assisté de MM. Paret et Arnaud comme scrutateurs et de M. Baroud comme secrétaire.

16.803 actions étaient présentes ou représentées.

Toutes les résolutions présentées ont été adoptées à l'unanimité, notamment les comptes de l'exercice 1919 et 1920 qui n'ont fait l'objet que d'un seul vote.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration de MM. le docteur Achalme, Maréchal ¹, Enders et Guinet [sic : Guynet] ² qui resteront en exercice jusqu'à l'époque où devaient expirer les fonctions de leurs prédécesseurs respectifs et démissionnaires, MM. Pellet, Ragis, Bonneton et Planche.

MM. Priez et Martini ont été désignés comme commissaires aux comptes.

AEC 1922-296 — Cie minière du Congo français, 16, cours Lafayette, LYON. (Siège administratif : 23, rue de Châteaudun, PARIS 9e).

Capital. — Sté an., f. le 20 juin 1905, 12.500.000 fr. en 125.000 act. de 100 fr. ent. lib, dont 4.200 d'apport et 7.000 parts de fondateurs. — Divid. : 1916, 5 fr. ; 1917, 10 fr. ; 1918, 5 fr.

Objet. — Exploit. de mines, en A. E. F. (Mindouli, Renéville, Tenicoumba).

Exp. — Tous les produits nécessaires pour l'exploitation des mines et voies minières.

Imp. — Minerais, concentrés, mattes et métaux. Minerais de cuivre argentifère.

Conseil. — MM. Dr. P[ierre] Achalme, présid.; G. Linière ³ et A. Enders, admin.-dél.; A[lphonse] Fondère ⁴, W[illiam] Guynet, R[égis] Joya ⁵], H. Maréchal, E[mmanuel] Rampon ⁶, admin.

¹ Henri Félix Maréchal (Lyon, 15 février 1873-Paris XVI^e, 17 décembre 1929) : grand industriel en toile cirée à Vénissieux. Vu précédemment avec Enders aux Mines du Djoué. Administrateur de la Société minière et foncière du Bandama.

² William Guynet (1860-1927) : administrateur délégué (1911), puis président (1918) de la Cie forestière Sangha-Oubangui (CFSO). Voir encadré.

³ Georges Linière: né le 2 décembre 1859 au Coteau (Loire). chevalier de la Légion d'honneur en 1884 comme sous-lieutenant au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique, blessé à l'affaire de Bao-Lé (Tonkin). Ingénieur. Administrateur de la Compagnie industrielle de traction pour la France et l'étranger (1897-1911), administrateur (1897), puis président des Tramways électriques de Roanne, administrateur provisoire des Éts Piguet, mécanique à Lyon, officier de la Légion d'honneur comme capitaine à l'étatmajor d'une division territoriale.(du 4 mai 1916), administrateur de la Carbonisation industrielle (1924). Décédé le 19 janvier 1927.

⁴ Alphonse Fondère (Marseille, 1865-Addis-Abéba, 1930) : président des Messageries fluviales du Congo et d'Afrique et Congo. Voir encadré.

⁵ Řégis Joya (Grenoble, 1865-Paris, 1933) : ingénieur École centrale lyonnaise, pdg des Éts Joya, chaudronnerie à Grenoble, président des Grands Travaux hydrauliques Joya, Bergès et Cie...

⁶ Rampon (Emm.) : administrateur de la Société des carrières et usinés des Rochettes, à Saint-Benoît (Ain)(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 et 27 avril 1914).

Le problème ferroviaire en Afrique Équatoriale Française (Les Annales coloniales, 28 février 1922)

.....

Un accord conclu avec la Compagnie minière du Congo français, qui exploite les mines de cuivre de Mindouli, va permettre de joindre la voie de 0 M. 60 que possède cette Compagnie à celle qui servait au ravitaillement des chantiers du Brazzaville-Océan côté Brazzaville.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Les Annales coloniales, 20 octobre 1922)

Les comptes de l'exercice 1921, qui seront présentés à la prochaine assemblée ordinaire, se traduisent par un bénéfice de 256.480 francs. Ce bénéfice vient en déduction du solde débiteur des exercices antérieurs inscrits au bilan pour 1.855.544 francs.

À l'actif, les immobilisations figurent pour 7.886.735 francs, les valeurs réalisables pour 1.607.542 francs.

Au passif, les réserves et amortissements s'élèvent à 2.460.589 francs, les créanciers divers à 1.773.854 francs.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (L'Information financière, 31 octobre 1922)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue à Lyon, le 28 octobre, sous la présidence de. M Achalme. président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1921, accusant un solde bénéficiaire de 256.480 fr. 76 sur lequel le conseil a attiré l'attention des actionnaires en leur faisant bien ressortir qu'il ne s'agissait pas d'un bénéfice d'exploitation mais seulement d'un résultat bénéficiaire provenant d'un redressement logique de différents chapitres de l'actif. Une des premières mesures prises par l'administration a été de prescrire à la nouvelle direction du Congo d'établir un inventaire extrêmement rigoureux, des travaux miniers du matériel existant ainsi que des approvisionnements, en tenant compte de toutes les dépréciations à faire et des redressements à apporter. De là, le bilan présenté à l'assemblée et dont nous avons donné une analyse précédemment.

Le rapport du conseil s'étend très longuement et d'une façon très détaillée sur les divers chapitres de ce bilan et sur tous les redressements qui y ont été apportés.

Le conseil, en présentant ses comptes, a eu le désir de mettre les actionnaires en face d'une situation exacte et réelle. Le rapport explique ensuite que les changements de direction au Congo annoncés à la précédente assemblée ont été effectués. Le matériel fluvial est en bon état d'entretien ; le chemin de fer est en voie d'amélioration, certaines parties de la ligne ont été ou vont être modifiées pour permettre un trafic plus intense et le matériel roulant s'améliore de jour en jour.

L'état général de la mine est satisfaisant ; la direction a pu reprendre les expéditions de minerais riches et la mission dont le Conseil avait entretenu les actionnaires à la dernière assemblée a donné les résultats qu'il en attendait. Les études de la première usine sont poussés activement et pour laquelle tout doit être prévu avec le plus grand soin.

Le rapport du conseil termine en faisant espérer que très prochainement, les différentes formalités de fusion avec la Société des Mines du Djoué seront régularisées.

Toutes les résolutions présentées à l'assemblée ont été votées. M. Enders, administrateur arrivé à fin de mandat, a été réélu : M. Joseph Priez a été maintenu comme commissaire aux comptes, et M. Martini nommé comme commissaire suppléant.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS CAPITAL NOUVEAU :16.500.000 FRANCS 16, cours Lafayette, Lyon Président :le Dr Pierre Achalme (Les Annales coloniales, 5 mars 1923)

Le conseil d'administration, usant de l'autorisation qui lui avait été donnée par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en date du 4 mars 1920, et dont il n'avait usé qu'à concurrence de 2 millions de francs seulement, a décidé, dans sa séance du 19 février 1923, d'augmenter le capital d'une somme de 4 millions de francs pour le porter à 16.500.000 francs par l'émission, au taux de 112 fr. 50, soit avec une prime de 12 fr. 50, de 40.000 actions de numéraire de 100 francs chacune qui devraient être libérées d'un quart au moins et de la prime, soit d'une somme totale de 37 fr. 50, lors de leur souscription et qui auraient jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 1921.

Le capital de cette société a été successivement de 4 millions en 1909, à la fondation ; de 6 millions en 1921, puis de 12 millions 500.000 francs par la remise de 6 millions 500.000 francs d'actions de 100 francs entièrement placées à la Société des mines de Djoni [sic : Djoué] dont la Compagnie minière du Congo reprend l'actif et le passif. Le règlement de ces importants apports a été rendu définitif par acte sous seing privé, le 21 février 1923. Ces apports consistaient : 1° en divers permis de recherches minières dans les régions de Renéville et de Mendouli [sic :Mindouli] ; 2° en bâtiments indigènes servant à l'usage de la mine ; 3° un établissement agricole à Renéville (matériel, bovins, ovins) ; 4° 20.000 tonnes de minerai de cuivre et de fer.

(Les Archives commerciales de la France, 31 mars 1923)

Paris. — Modification. — Soc. dite Cie MINIÈRE du CONGO FRANÇAIS, siège à Lyon, 36, cours Lafayette. — Fusion avec la Soc. des Mines du Djoué. — Capital porté de 6.000.000 fr. à 12.500.000 fr. — 21 fév. 1923. — *Petites Affiches*.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Les Annales coloniales, 25 mai 1923)

Les actionnaires se sont réunis à Lyon en deux assemblées extraordinaires.

La première, délibérant valablement, a reconnu sincère et définitive l'augmentation du capital de 4.000.000 de francs autorisée par une assemblée extraordinaire du 4 mars 1920 et décidée par le conseil d'administration le 23 février dernier. Le capital est donc actuellement de 16.500.000 fr. divisé en 165.000 actions de 100 francs chacune.

La deuxième, qui avait pour objet différentes modifications similaires, n'a pu valablement délibérer, faute de quoruM.

Néanmoins, à titre officieux, après avoir déclaré la séance levée, le docteur Achalme, président du conseil, a répondu, à la satisfaction générale, aux questions posées par les actionnaires. Il en ressort que la Compagnie minière du Congo poursuit depuis un an et demi une marche ascendante et toujours meilleure.

* *

Depuis le 25 mai, les 65.000 actions nouvelles de 100 francs, libérées et au porteur, n° 60.001 à 125.000, de la Compagnie minière du Congo français sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

Ces titres sont inscrits à la première partie du *Bulletin de la Cote*, sous la même rubrique que les actions anciennes.

Courrier de l'Afrique Equatoriale GOUVERNEMENT GÉNÉRAL La vie administrative (Les Annales coloniales, 25 juin 1923)

Par arrêté du 5 mai 1923, est établie, comme suit la liste des commerçants, industriels et colons appelés à siéger au Tribunal des dommages de guerre de Brazzaville :

MM. ... Hervé, représentant à Brazzaville de la Compagnie minière du Congo français...

(Les Archives commerciales de la France, 27 juin 1923)

Paris. — Modification. — Soc. dite Cie MINIÈRE du CONGO FRANÇAIS, siège à Lyon, cours Lafayette. — Capital porté de 12.500.000 fr. à 16.500.000 fr. — 16 mai 1923. — *Petites Affiches*.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

Assemblée générale ordinaire du 26 juillet 1923 (L'Information financière, 1er août 1923)

Messieurs.

Le bilan qui vous est présenté fait ressortir un bénéfice net de 403.196 fr. 27, amortissements déduits et la réserve légale servie.

C'est un résultat modeste, évidemment, mais il doit être considéré surtout comme marquant la fin d'une période critique à laquelle succéderont, nous en avons le ferme espoir, des années meilleures. Nous y emploierons tous nos efforts, soyez-en bien persuadés.

Le solde bénéficiaire de 403.196 fr. 27 viendra en amortissement du compte de Profits et Pertes antérieur.

Messieurs,

Pour vous tenir au courant, comme précédemment, nous vous indiquerons que le matériel fluvial, le matériel roulant et de traction sont entretenus du mieux possible.

Le tracé du chemin de fer a été modifié en quelques points pour réduire le parcours, faire disparaître des pentes trop fortes et des courbes de trop faible rayon. Nous continuons ces améliorations qui tendent à faciliter les transports, diminuer leur coût, réduire l'usure du matériel et permettre la récupération de rails dont nous avons l'emploi.

L'état général de la mine est satisfaisant. Les nouveaux chantiers en préparation seront poussés plus activement encore dès que nos installations mécaniques fonctionneront.

Les sondages sans lesquels il est difficile d'exploiter avec certitude vont être repris incessamment.

La difficulté de recruter le personnel spécial indispensable a retardé la réalisation de cette partie importante de notre programme.

Dans notre rapport de 1921, nous vous disions que nous avions pu reprendre des expéditions de minerais riches. Les ventes réalisées en 1922 se sont élevées à 1.056.074 fr. 30. Les expéditions continuent.

La mission dont nous vous avons entretenu l'année dernière reçoit la suite prévue. L'usine, dite d'essais, d'une importance cependant déjà appréciable, est en voie d'édification. Aucune peine ne sera épargnée pour obtenir une Installation aussi rapide que possible.

M. William Guynet est arrivé à fin de mandat d'administrateur ; nous le représentons à vos suffrages.

M. Rampon, pour des motifs de convenance personnelle a donné sa démission d'administrateur. Nous rappelons son dévouement à la Société, nous regrettons son départ.

Pour lui succéder, nous avons fait choix de M. Jacques Achalme, dont les connaissances techniques seront précieuses à la Société.

Nous avons cru utile de nous adjoindre M. Jules Fribourg ⁷, ingénieur des Arts et Manufactures, dont la compétence nous sera des plus utile et sommes convaincus que ses conseils seront profitables aux affaires sociales.

Nous vous proposons de ratifier leur nomination.

Vous aurez à nommer, pour l'exercice 1923, un commissaire et un commissaire suppléant. Nous vous rendons compte qu'aucun de vos administrateurs n'a usé de la faculté de traiter avec la Société pour des marchés quelconques.

Le conseil d'administration.

⁷ Jules Fribourg (Paris-La Villette, 1859-Paris, 1938) : fils de Sylvain Fribourg et d'Amélie Altschuller. Marié avec Henriette Anna Moch. Ingénieur ECP. Il débute à la Société nationale de produits chimiques (1892-1904), puis multiplie les mandats : administrateur de la Société des concessions minières de Madagascar (1905), président des Étains de Portugal, administrateur et secrétaire de la Cie générale de minerais (1906), administrateur de la Cie des aurières françaises (1910), du Chemin de fer de Nemours à Marnia et prolongements (1911), de l'Union des tramways (1912), de Magic-City (1912), de la Société française des mines de Sentein et de Bagergue (1913), de Vaulry et Cieux (1916), ingénieur-conseil du journal L'*Information*, ingénieur-expert près le tribunal civil de la Seine, administrateur de la Chambre syndicale des ingénieurs, ingénieur-conseil de la Compagnie franco-polonaise des pétroles, administrateur d'Auto-Omnia, de la Société d'approvisionnement de la presse, de la Cie minière du Congo français... Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 31 juillet 1925). Avis d'obsèques : *Le Temps*, 19 décembre 1938.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO (Les Annales coloniales, 6 juillet 1923)

Les titres de cette société vont être introduits à la Bourse de Marseille.

Une valeur d'appoint COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Le Journal des finances, 31 août 1923)

La Compagnie minière du Congo français a été constituée en 1905 dans le but de mettre en valeur un vaste domaine minier situé au Congo au nord du fleuve du mémo nom, à 150 kilomètres environ à l'ouest de Brazzaville et à 325 kilomètres de la côte à vol d'oiseau : il n'est pas inutile de préciser ces détails géographiques, car ils peuvent expliquer en partie la lenteur de la mise en exploitation industrielle du gisement. Celui-ci apparaît cependant d'une minéralisation moyenne intéressante. Certains minerais riches de la mine de Mindouli sur laquelle a porté la plus grande partie des efforts de mise en valeur, renferment de 30 à 35 % de cuivre et ont été seuls exportés jusqu'ici., mais ils sont en très petite quantité et peut-être épuisés aujourd'hui : une seconde catégorie de minerai titre de 20 à 25 % de métal également semble-t-il en masse réduite ; enfin une troisième catégorie, la plus importante naturellement, sur laquelle repose l'avenir de l'entreprise, présente une teneur moyenne de 4 à 5 %, ce qui serait encore très remarquable. la teneur movenne du minerai au Boléo ne dépassant pas 4 % et celle du Rio Tinto variant entre 2 et 3 pour cent, mais cette dernière compagnie exploite, on le sait, un gisement pyriteux. Ajoutons que la Compagnie minière du Congo, en absorbant excessivement par voie de fusion les Mines de Djoué, voisines de ses territoires de Mindouli, paraît avoir augmenté ses réserves de minerai dans d'assez sensibles proportions.

Ainsi que nous venons de le noter, l'isolement des. concessions a été le principal obstacle auquel s'est heurté la société qui a dû envisager immédiatement le problème des moyens de transports et de traitement sur place de ses minerais. Dans ce but, elle a construit à ses frais un chemin de fer à voie étroite de 160 kilomètres partant de Mindouli et aboutissant à Brazzaville : toutefois à 7 kilomètres de cette ville, les chargements sont transbordés pour passer de la rive droite à la rive gauche de la rivière Djoué ; ensuite, à partir de Brazzaville, ils descendent le fleuve Congo sur chalands jusqu'à Kinshasa où ils rejoignent par un nouveau transbordement, la ligné du chemin de fer belge qui les conduit à Matadi, port d'embarquement.

Pour éviter une partie des manutentions incompatibles avec le minerai de teneur moyenne, la Compagnie a d'abord, par le canal d'une société spéciale, amorcé la construction d'un prolongement de sa ligne de chemin de fer. Des difficultés se sont élevées avec la dite société à laquelle la Minière a voulu racheter son contrat moyennant 600.000 francs. 40 kilomètres de plate-forme étaient alors établis, toutefois à l'assemblée du 28 octobre 1922, le conseil déclarait qu'à la suite des difficultés qui s'étaient élevées, aucune suite n'avait pu être encore donnée à ce projet.

La question des transports n'a donc pas, autant que l'on en puisse juger, connu jusqu'à présent de solution définitive. Mais comme même en l'admettant tranchée, et les transbordements supprimés. l'expédition du minerai en Europe demeurait trop onéreuse, la Compagnie a décidé d'installer à Mindouli. des usines d'enrichissement des minerais.

*

* *

Il est concevable que ces tâtonnements aient exigé des capitaux importants. Le fonds social, à l'origine de 770.000 francs, a subi des augmentations successives que l'on porte en 1923 à 16.500.000 francs représenté par 105.000 actions de 100 francs ; il existe en outre 7.000 parts de fondateur ayant droit à 33 % des bénéfices après paiement d'un intérêt de 5 % au capital : du reste, le conseil d'administration envisage la nécessité de se procurer de nouvelles disponibilités. L'assemblée extraordinaire qui doit se réunir le 15 septembre, sur seconde convocation, en vue d'entériner les opérations relatives à la dernière augmentation de 4 millions du fonds social, demandera l'autorisation de procéder éventuellement à de nouvelles émissions, dans un délai qu'il se déclare dans l'impossibilité de préciser.

À côté des difficultés d'ordre matériel que nous venons de souligner, la Compagnie minière du Congo français a vivement souffert aussi, il est permis dé le dire, d'une administration qui ne paraît pas toujours avoir été à la hauteur de sa tâche, notamment en ce qu'elle s'est bornée plus à « écumer » le gisement qu'à l'organiser en vue d'une existence rationnelle ; cependant, à cet égard, un changement complet a. eu lieu en novembre 1921, époque qui a vu la substitution du conseil actuel à la précédente administration.

L'examen des résultats financiers de l'entreprise dans le passé, n'offre qu'un intérêt secondaire : les bénéfices — très variables — annuellement, enregistrés jusqu'en 1910 n'étaient dus qu'aux expéditions de minerai exceptionnellement riche ; les exercices de 1918 à 1920 inclus se sont traduits par des pertes importantes ; 1920 a laissé un bénéfice de 256.480 francs, le solde débiteur antérieur restant inscrit au bilan pour 1.855.513, une perte nette à amortir de 1.599.063 francs.

Les comptes de 1922 ne sont pas encore connus ; on prévoit qu'ils présenteront une appréciable amélioration sur les précédents. Du reste, un acompte de dividende de 5 francs a été déclaré au mois de mars dernier.

* *

Tel est le passé. À s'en tenir aux données que l'on possède, il semble que la société soit engagée dans une voie meilleure ; elle a repris ses expéditions de minerai riche qui assurent partiellement ses besoins de trésorerie mais sans cesser pour cela de poursuivre l'aménagement des installations destinées à lui permettre l'enrichissement du minerai moyen. L'ère de l'exploitation régulière n'apparaît donc plus comme une perspective hypothétique, et comme le domaine paraît incontestablement riche, les actionnaires pourront vraisemblablement bientôt connaître les satisfactions qu'ils attendent depuis si longtemps.

Or les cours du titre en Bourse ne paraissent pas escompter cotte éventualité. L'action cote 132 pour un pair de 100 fr. : si la société, comme on peut l'envisager, réalise les espérances que l'on place en elle, l'action pourrait connaître les cours sensiblement plus élevés.

Certes, l'achat n'est pas conseillable à tous les capitalistes, mais il peut être envisagé par ceux qui savent et qui peuvent attendre, et l'on peut considérer l'action comme une valeur d'appoint qui n'est pas sans attrait. Quant aux parts, elles valent 930 ; leurs dividendes sont extrêmement élastiques : elles attirent les mêmes observations que nous venons de présenter en ce qui touche les actions.

_

(L'Information financière, 16 septembre 1923, p. 6)

Les titres de la Minière du Congo sont soutenus, les actions à 128 et les parts à 920. La France, presque complètement dépourvue de minerai de cuivre, possède fort heureusement dans ses colonies des gisements d'une importance considérable. C'est le cas du gisement du Niari au Congo. D'après les renseignements fournis par les exploitations indigènes et par le centre de Mindouli, on doit se trouver en présence d'une formation cuprifère d une énorme étendue dont la richesse serait comparable a celle du Katanga.

La Compagnie Minière du Congo Français possède dans la région du Niari des permis et des concessions couvrant une vaste superficie et où la présence de la couche cuprifère a été reconnue en maints endroits. On ne peut pas encore délimiter le tonnage contenu dans ces concessions mais les experts autorisés le considèrent comme considérable.

Le gisement est d'ailleurs situé dans une région saine où l'on peut recruter une maind'œuvre indigène suffisante. En outre, cette région est déjà desservie par un chemin de fer de 160 kilomètres qui relie Mindouli à Brazzaville et qui appartient à la Compagnie minière du Congo.

Une usine de traitement des minerais est en cours de construction. Elle est prévue pour traiter 400 tonnes par jour, mais ce n'est là qu'un premier début et, une fois confirmés, par une exploitation rationnelle, les résultats des essais de traitement, l'entreprise prendra l'essor que justifie la richesse de son gisement.

La Compagnie minière du Congo paraît appelée à faire figure de grand producteur de cuivre et dès lors, il semble qu'on puisse s'y intéresser dès aujourd'hui, alors que les cours de l'action ne sont pas encore très éloignés du pair.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (L'Information financière, 16 septembre 1923, p. 7)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue à Lyon le 14 septembre, sous la présidence de M. Linière.

84.250 actions étaient présentes ou représentées. L'assemblée ayant eu le quorum nécessaire, a rendu définitive l'augmentation de capital de 4 millions de francs et a autorisé une nouvelle augmentation du capital social afin de pouvoir le porter au double du capital actuel de 16.500.000 fr. en une ou plusieurs fois et a donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécuter.

L'assemblée a également voté les changements aux statuts en conséquence de l'augmentation de capital et diverses modifications y ont été apportées pour les mettre en harmonie avec l'importance du capital actuel.

Compagnie Minière du Congo Français (*La Journée industrielle*, 16 septembre 1923)

Lyon, 14 septembre. — L'assemblée extraordinaire de ce jour, tenue sous la présidence de M. Lignère [Linière], a constaté l'augmentation du capital de 12.500.000 à 16.500.000 francs. Elle a adopté, en outre, le principe d'une nouvelle augmentation de capital en une ou plusieurs fois par la création d'actions à émettre contre espèces.

Minière du Congo français. (Le Journal des finances, 25 janvier 1924)

Le 31 août 1923, nous avons consacré une étude à cette affaire, et signalé que ses titres présentaient un certain attrait comme valeur d'appoint.

L'action cote actuellement, au marché officiel, 119 fr. environ et la part 950. Ces cours paraissent avantageux pour l'achat, car la société, après la période de difficultés qu'elle a traversée, paraît maintenant en bonne voie de développement.

La société a entrepris au cours des derniers exercices d'importantes améliorations. Elle a installé à Mindouli, son siège principal, des usines destinées à enrichir les minerais de seconde catégorie : ce qui a le gros avantage d'augmenter le tonnage expédié. Elle a, en outre, fusionné au cours du dernier exercice avec la « Société des Mines du Djoué » qui exploitait un gisement en tous points identique au sien, opération pour laquelle elle a augmenté son capital de 12 millions et demi à 16 millions et demi.

On estime que ces modifications lui permettront d'expédier annuellement 20.000 tonnes de minerais riches ou enrichis, contenant 6 à 7.000 tonnes de cuivre qui sont susceptibles de laisser un bénéfice appréciable. La Compagnie en a d'ailleurs déjà retiré avantage, puisque l'exercice 1922 s'est soldé par un bénéfice de 403.000 francs contre 256.000 on 1921.

Au bilan du 31 décembre dernier, le stock minerai marchand est estimé seulement à 188.000 francs, alors que sa valeur réelle est beaucoup plus élevée. D'autre part, les minerais secondaires qui vont devenir des minerais d'usine n'y figurent pas.

La Compagnie minière du Congo opère donc d'ores et déjà, sur des bases solides. La nouvelle usine étant maintenant à peu près terminée, l'exercice 1924 doit logiquement inaugurer l'ère de productivité normale de l'entreprise.

Minière du Congo (Le Journal des finances, 1er février 1924)

La part Minière du Congo, que nous indiquions à 950 francs dans notre dernier numéro, s'est avancée à plus de 1.300 francs pour finir à 1.250, l'action'a progressé de son côté de 119 à 133, en retard par conséquent sur le mouvement de hausse de la part.

Il est intéressant de noter que les travaux entrepris ont donné des résultats extrêmement satisfaisants au point de vue de la richesse du minerai, dont la teneur s'établit à 54,18 % de cuivre, soit 542 kg de métal à la tonne, auxquels s'ajoute le chiffre exceptionnel de 1.945 grammes d'argent par tonne de minerai.

En 1922, le tonnage de minerai exploité a atteint 582.826 kg, vendu 1.306.262 fr. 95, soit sur un prix de base dépassant 2.000 francs la tonne.

Plus de 1.000 ouvriers sont actuellement employés par la Compagnie. Un matériel neuf de chemin de fer, tracteur, wagons, etc., vient d'être expédié à la mine, et une extension graduelle de la production paraît désormais bien assurée.

Ajoutons que l'action Minière du Congo a valu en 1912 jusqu'à 480 francs, alors que l'affaire était loin d'être dans une situation aussi favorable qu'actuellement.

« Parlementaire et financiers » (Journal officiel, 18 février 1924)

Planche (Gilbert), député des Hautes-Alpes : Compagnie minière du Congo [français (CMCF)] ; Société spéciale pour l'exploitation des mines, Société industrielle de construction.

L'Afrique équatoriale française par Charles Debierre, sénateur du Nord, membre des commissions des finances et des affaires étrangères. (Les Annales coloniales, 16 juin 1924)

[...] Le cuivre se trouve dans les gîtes de M'Boko-Sougho et de Mindouili. Les gisements de minerais de cuivre occupent une superficie de 4.000 kilomètres carrés. Leur exploitation a commencé depuis quelques années. Cette exploitation se développera intensivement lorsque le chemin de fer de Brazzaville à la côte aura été exécuté. D'autres exploitations de cuivre existent à Renéville, à 60 kilomètres de Brazzaville. Les gisements connus exploitables de minerais de cuivre au Moyen-Congo sont ceux de Loudima, de M'Boko-Songho (cuivre avec fer, plomb et argent), de Loutété-Louvizi (plomb filonien et recristallisé, cuivre, manganèse, fer, zinc, magnésium), et de Djoué (groupe également très complexe).

La concession minière de Mindouli a donné 1.900 tonnes en 1911, 1.465 en 1914 et 600 seulement en 1916. Dans les échantillons de minerai de la région de Mindouli, le cuivre (métal) entre pour 50 à 70 %. [...]

Compagnie minière du Congo (Le Journal des finances, 8 août 1924)

Les comptes de l'exercice écoulé ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 24 novembre, qui a voté l'affectation des 50.000 francs de la réserve spéciale à l'amortissement partiel du solde débiteur du compte de profils et pertes, ainsi ramené à 586.058 fr.

Compagnie minière du Congo français (La Journée industrielle, 26 novembre 1924)

Lyon, 21 novembre. — L'assemblée ordinaire de cette société, tenue hier, sous la présidence de M. Achalme, a approuvé les comptes de l'exercice 1923, que nous avons publiés le 11 novembre et se soldant par un bénéfice net de 136.816 fr. 14. Après prélèvement de 5 % pour la réserve légale, le solde disponible de 129.975 francs 34 a été affecté à l'amortissement des pertes antérieures.

MM. Pierre Achalme et Alphonse Fondère ont été réélus administrateurs.

Au cours de l'exercice 1923, la société a continué les améliorations du tracé de la voie du chemin de fer : le matériel roulant, augmenté dans une forte proportion, en vue du travail plus intense de la mine, est dans un bon état d'entretien.

Toutes dispositions utiles avaient été prises en vue de l'édification, dans le délai le plus court, de l'usine d'essai pour le traitement du minerai secondaire. D'importants envois de matériel et de matières premières avaient été dirigés vers la colonie. Malheureusement, le débit, devenu absolument insuffisant, du chemin de fer belge, a

provoqué l'embouteillage à peu près complet du port belge de Matadi, le seul desservant actuellement la colonie du Congo français. Néanmoins, cette usine d'essai sera probablement en marche dans le courant d'avril 1925.

En Afrique équatoriale (Le Journal des débats, 18 mars 1925)

Au cours d'un voyage d'inspection dans la zone du chemin de fer en construction de Brazzaville à l'océan, M. le gouverneur général Antonetti a pris d'importantes décisions en vue de faciliter les relations de la colonie avec l'océan, pour remédier à l'engorgement du chemin de fer de Matadi à Kinshassa. Un accord conclu avec la Compagnie minière du Congo français qui exploite les mines de Mindouli va permettre de joindre la voie de 0 M. 60 que possède cette compagnie à celle qui servait au ravitaillement des chantiers du Brazzaville-Océan côté Brazzaville.

On organisera ainsi d'ici quelques mois une voie ferrée provisoire de 170 kilomètres de long, partant de Brazzaville et se dirigeant vers l'Atlantique.

Cette voie donnera accès vers l'ouest, dans la vallée du Niari, à peu de distance de son débouché dans la plaine du Niari moyen.

D'autre part, du côté de Pointe-Noire, la plate-forme du Brazzaville-Océan, construite sur 60 kilomètres, sera prochainement équipée avec la voie définitive et prolongée par une voie étroite de 40 kilomètres de long destinée au ravitaillement des chantiers de tête du Brazzaville-Océan. Entre le terminus de cette voie ferrée issue de Pointe-Noire et le terminus ouest de la voie étroite issue de Brazzaville, il n'y aura plus qu'une lacune de 290 kilomètres a peine, située dans les plaines du Yangala et du Niari. M. Antonetti a prescrit de relier ces deux terminus par une route praticable aux camions automobiles et dont la construction vient d'être commencée.

LÉGION D'HONNEUR Ministère du commerce (JORF, 31 juillet 1925)

Chevalier

Fribourg (Jules), administrateur de sociétés à Paris ; 46 années de pratique professionnelle.

TOTESSIOTHTENE.

L'Afrique équatoriale française (Les Annales coloniales, 24 octobre 1925)

Cuivre. — Dans la partie du Moyen-Congo qui va être traversée par le chemin de fer Brazzaville-Océan, l' A.-E. F. recèle les gisements cuprifères les plus importants de nos colonies. Leur exploitation a été entreprise depuis plusieurs années dans les régions de M'Boko-Songo et de Mindouli, donnant lieu à un mouvement d'exportation encore faible, mais qui pourra devenir considérable après l'achèvement de la voie ferrée.

La zone des gisements de cuivre de cette région occupe une superficie de 4.000 km². D'autres exploitations de cuivre existent à Renéville, à 60 kM. environ au nord de Brazzaville.

Dans les régions du Niari et du [?], le cuivre est très souvent associé au [.], à l'argent, au zinc, sous forme de minerais sulfurés (chalcosine, galène, etc.).

À l'est du sillon de la Louvisi occidentale, affluent de gauche du Niari, le cuivre est l'élément dominant ; à l'ouest, le fer et le plomb prédominent.

Les seuls gîtes exploités sont ceux dits des « Terres Noires » colorées par des matières organiques et des oxydes de manganèse. La teneur en minerai de cuivre des terres noires est très variable.

Depuis longtemps, les indigènes se sont consacrés à l'exploitation du cuivre en creusant des puits pour extraire le minerai.

La première société pour l'extraction des minerais de cuivre fut créée le 1^{er} juin 1905 sous le nom de « Compagnie minière du Congo français II qui exploite effectivement la mine de Mindouli depuis 1909.

Une deuxième société, dite « des Mines du Djoué », fut constituée le 10 août 1910.

Depuis, les sociétés de Mindouli et du Djoué ont fusionné en une seule, la « Compagnie minière du Congo français » qui, en 1923. a porté son capital à 16 millions et demi.

La voie étroite de 180 km. déjà existante sert à centraliser, sur le port fluvial de Brazzaville, les minerais qui y sont embarqués pour être exportés par la voie du Congo belge, alors que, plus tard, ils sortiront directement par une voie française avant l'embarquement.

Ce sont les trois ruptures de charge actuelles qui paralysent l'exploitation de la Compagnie minière. Après 1930, ils seront chargés sur place et amenés directement sous palan à Pointe-Noire.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Les Annales coloniales, 28 novembre 1925)

L'assemblée générale présidée par M. Linière, en remplacement de M. Achalme, président du conseil, absent, a eu lieu le 20 novembre, à Lyon. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1924, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 722.854 fr. 05.

L'assemblée a décidé de répartir de la façon suivante ce solde bénéficiaire : 1° 5 % à la réserve légale, 36.142 fr. 73 ; 2° 580,051 fr. 30 aux amortissements des pertes antérieures ; 3° 100.060 fr. M en amortissement, à due concurrence, du compte frais d'augmentation de capital et fusion Djoué.

Les actionnaires ont ratifié la nomination, comme administrateur, de M. Daniel Guynet ⁸, en remplacement de M. William Guynet père, démissionnaire, et renouvelé leur mandat à MM. Régis Joya et Georges Linière, administrateurs sortants.

Le rapport du conseil signale qu'au 1^{er} janvier 1922, les portes antérieures s'élevaient à 1.805.543 fr. 93 ; le passif obligataire était de 1.563.500 fr. et le découvert en banque, de 815.572 fr. 87 ; au total, 4.234.018 francs 80.

En contre-partie, on trouvait une réserve spéciale de 500.000 francs et aussi une évaluation manifestement inférieure à la réalité des installations et approvisionnements en Afrique. Aussi, tout en restant dans les limites d'une extrême prudence, le conseil avait cru devoir proposer un redressement d'actif de 699.975 fr. 83. Ce redressement ramenait le vide à combler à 3.584.640 francs 97.

__

⁸ Daniel Guynet : fils de William Guynet (ci-dessus).

Marié en novembre 1925 à Édith Péchadre, fille de feu le Dr Adhémar Péchadre, ancien député radicalsocialiste de la Marne (1906-1919), administrateur de l'Énergie industrie industrielle dès sa création (déc. 1906) et de plusieurs de ses filiales. Administrateur d'Afrique et Congo et de la Cie générale de transports en Afrique.

L'usine de traitement des minerais secondaires à été mise en marche et donne maintenant des produits marchands. Le stock de ces minerais secondaires portés aux inventaires pour une même somme depuis de nombreux exercices, va donc pouvoir prendre enfin sa valeur réelle. Ce qui n'était pas encore le cas au 31 décembre 1924.

Le président a déclaré officieusement qu'une augmentation de capital était à l'étude, augmentation qui ne lésera en aucune façon les droits des actionnaires.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (L'Information financière, 6 décembre 1925)

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue à Lyon, le 26 novembre, sous la présidence de M. Linière, administrateur, en remplacement du docteur Achalme, empêché, assisté de MM. Comparat et Arnaud comme scrutateurs. M. Jacques-Louis Comparat remplissait les fonctions de secrétaire.

52.000 actions étaient présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous présenter le bilan et les comptes de l'exercice 1924, pour vous rendre compte de la marche des opérations de votre Société pendant cet exercice et aussi pour vous entretenir des prévisions d'avenir.

Volontairement. nous avons retardé la convocation de cette assemblée ; nous voulions, en effet, faire coïncider cette réunion avec la venue en France de notre directeur au Congo, convaincus que vous serez fortement intéressés par les renseignements verbaux qu'il fournira aux questions que vous ne manquerez pas de lui poser.

Avant de passer à l'examen du bilan et des comptes, il nous paraît utile de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'état de la Société lorsque le conseil, présentement en exercice, a pris réellement en mains l'administration.

Au 1er janvier 1922. — À ce moment, les pertes antérieures s'élevaient à 1.853.513 fr. 93 : le passif obligataire était de 1.563.500 francs et le découvert en banque, de 815.572 fr. 87, au total 4.234.616 francs.

En contrepartie, nous trouvions une réserve spéciale de 500.000 francs et aussi une évaluation manifestement inférieure à la réalité des installations et approvisionnements en Afrique.

Aussi, tout en restant dans les limites d'une extrême prudence, avons-nous cru devoir vous proposer un redressement d'actif de 699.975 fr. 83.

Ce redressement ramenait le vide à combler à 3.034.640 fr. 97.

Lors de l'assemblée générale dernière, vous avez décidé que la réserve spéciale de 500.000 francs serait employée à amortir pour partie les pertes antérieures. Ce qui fait qu'en réalité, le déficit à combler était de 3.034.640 fr. 97.

La situation est maintenant bien différente.

Le passif obligataire, le découvert en banque ont disparu du bilan et les bénéfices de l'exercice 1924 s'élevant à 722.854 fr. 65, nous permettent l'amortissement de tout déficit antérieur.

Ce changement dans la situation est d'un bon augure pour l'avenir, d'autant plus que, anticipant sur l'exercice en cours, nous vous annonçons avec satisfaction que l'usine de traitement des minerais secondaires a été mise en marche et donne maintenant des produits marchands. Le stock de ces minerais secondaires porté aux

inventaire pour une même somme depuis de nombreux exercices, va donc pouvoir prendre enfin sa valeur réelle. Ce n'était pas encore le cas au 31 décembre 1924.

La prudence voulait que nous opérions sur une échelle modeste. Les résultats obtenus doivent faire décider un développement important de la capacité de traitement de l'usine. Devrons-nous faire cette extension à l'aide des bénéfices que nous réaliserons, ou devrons-nous procéder à une augmentation de capital pour hâter l'avènement des exercices fructueux ?

La décision dépendra d'événements dont nous ne sommes pas les maîtres. Mais il faut vous féliciter d'avoir accordé d'avance à votre conseil les pouvoirs nécessaires pour la réalisation au mieux, en profitant de circonstances favorables, d'une augmentation de capital qui serait décidée.

Messieurs, en dehors des renseignements qui vous seront fournis par le rapport de votre commissaire-censeur, ce bilan doit être complété par quelques explications ; les voici :

À L'ACTIF

Le poste des débiteurs divers est constitué par des avances sur des commandes passées.

Les avances sur droits, parts et actions sont les droits perçus par l'État, qui seront à retenir le moment venu.

Le portefeuille est constitué par la participation prise en 1924, dans la société « La Carbonisation industrielle ».

À ce sujet, nous devons vous dire que la question du combustible est une de nos grosses préoccupations ; en effet, le charbon est inexistant en Afrique Equatoriale Française ; l'emploi du pétrole et de l'essence est prohibitif industriellement. La mine et les locomotives sont de grosses mangeuses de bois. Les déjà nombreux moteurs à gaz de charbon de bois qui sont en marche augmenteront en quantité et en importance et il faut aussi espérer que, assez prochainement, nous pourrons aborder le traitement des minerais par fusion sur place.

Comme nous vous l'avons dit précédemment, le moment n'était pas venu fin 1924 de modifier la valeur des stocks de minerais ; nous avons donc maintenu l'ancien chiffre.

Durant 1924, nous avons poussé activement les travaux de la mine ; nous nous efforçons toujours de faire que, pendant le cours d'un exercice, soit préparée l'exploitation de l'exercice suivant.

Le matériel de navigation et celui du chemin de fer sont en bon état d'entretien.

Vous savez que le chiffre de 5.111.211 fr. 79, porté depuis longtemps au bilan comme la valeur de votre chemin de fer, est inférieur à la réalité, surtout si l'on tient compte des amortissements effectués ; nous le laissons néanmoins subsister

Prévoyant que, prochainement, nous aurons à assurer un tonnage plus important que par le passé, nous avons à l'avance augmenté le matériel roulant pour une somme de 337.511 fr 65.

AU PASSIF

Le compte des réserves et amortissements a vu disparaître la réserve spéciale de 500.000 francs employée à éteindre pour partie l'ancien déficit.

Les amortissements sur immobilisation s'élèvent maintenant à 2.133 668 fr. 90.

Le poste des créditeurs divers comprend, entre autres, les obligations dont le paiement n'était pas effectué à la fin de l'exercice.

La situation vis-à-vis de la Société spéciale n'a pas encore été solutionnée. Le différend continue.

Tous comptes tenus, les bénéfices nefs de l'exercice s'élèvent à 722.854 fr. 65.

Au cours de l'exercice, il a été expédié 538 tonnes de minerais riches, produisant un bénéfice brut de 1.383.112 fr. 48. Si les difficultés de transports que nous avons subies pendant cet exercice disparaissent, les résultats s'en trouveront améliorés.

* *

Messieurs,

Nous vous proposons emploi suivant des bénéfices :

1°) 5 % à la réserve légale, soit 36.142 73

2°) Le solde, soit 686.711 99

serait employé :

1°) En amortissement des pertes antérieures, soit 386.711 92 pertes qui disparaîtront ainsi complètement.

2°) En amortissement pour 100.660 56

des frais d'augmentation de capital et fusion Djoué, de telle sorte que ce compte ne figurera plus au bilan que pour 20.142 fr 04.

M. William Guynet a cru devoir se démettre de ses fonctions d'administrateur de votre Société en raison de l'état de sa santé. Les conseils éclairés de cet homme aimable et serviable, rompu aux questions coloniales, nous étaient profitables ; son appui dans les conseils des colonies nous était précieux. C'est donc avec tristesse et regret que nous le voyons cesser ses fonctions d'administrateur.

Nous avons désigné son fils, M. Daniel Guynet, pour le remplacer dans votre conseil Nous vous demandons de ratifier ce choix

Deux de vos administrateurs, MM. Joya et Linière, sont arrivés en fin de mandat.

* * *

Nous vous avons dit l'intérêt pris par votre Société au cours de l'exercice dans la Société « La Carbonisation industrielle »

Des marchés, pour la fourniture de matériel, ont été passés par la Compagnie minière à la « Carbonisation industrielle ». Ils sont en cours.

En vous rendant compte de ces faits, nous vous demandons l'autorisation exigée par l'article 49 de la loi du 24 juillet 1867.

Vous aurez à nommer pour l'exercice 1925 un commissaire des comptes et un commissaire suppléant.

Après lecture du rapport du commissaire et du bilan que nous avons analysé précédemment, on passe au vote des résolutions qui, toutes, ont été adoptées à l'unanimité

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Daniel Guynet, en remplacement de M. William Guynet, démissionnaire ; MM. Régis Joya et Georges Linière, administrateurs arrivant à fin de mandat, ont été réélus en la même qualité. M. Priez a été maintenu comme commissaire des comptes et M. Martini comme commissaire suppléant.

Des explications données par le président à des demandes d'actionnaires, il ressort que l'usine de traitement des minerais fonctionne d'une façon normale et donne toute satisfaction. Présentement, cette usine arrive à produire journellement 5 tonnes de minerai concentré, d'une teneur de 50 à 53 % de cuivre. De plus, l'on met en réserve journellement 10 tonnes de minerai mixte contenant 25 à 30 % de cuivre, qui seront traitées ultérieurement, probablement par fusion de façon à être expédiées en mattes.

Les quantités indiquées ci-dessus sont celles traitées actuellement, mais il y a lieu de prendre note que l'on ne traite actuellement que 50 tonnes environ de terre noire par jour et que cette quantité s'élèvera graduellement jusqu'à 200 tonnes, qui est la capacité que l'usine actuelle peut fournir quotidiennement.

Ceci est, bien entendu, en dehors des expéditions de chalcosine riche dont il a été parlé précédemment et qui peuvent s'élever à 1.000 tonnes environ par an.

Interrogé sur l'augmentation du capital qui va avoir lieu, le président a répondu qu'elle se ferait incessamment et que les droits des actionnaires seraient entièrement réservés ; ils auront droit à souscrire une action nouvelle pour deux actions anciennes ; quant au prix d'émission, il n'est pas encore officiellement fixé, mais il est probable qu'il sera de 117 fr. 50 par action.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS Société anonyme au capital de 16.500.000 fr. Siège social à Lyon, 10, cours Lafayette Siège administratif à Paris, 23, rue de Châteaudun (Les Annales coloniales, 8 décembre 1925)

Rappelons qu'en exécution du vote de l'assemblée générale des actionnaires du 14 septembre 1923, le conseil d'administration, dans sa réunion du 21 novembre 1925, a décidé la réalisation d'une augmentation de capital de 8.500.000 francs, pour porter ainsi ledit capital, qui est actuellement de 16.500.000 francs, à 25..000.000 de francs, par la création de 85.000 actions nouvelles de numéraire de 100 francs chacune.

Elles seront émises à 117 fr. 50, c'est-à-dire avec une prime de 17 fr. 50 par action. Elles devront être libérées, savoir :

- du premier quart lors de la souscription, soit de 25 francs, plus la prime de 17 fr. 50, soit au total, 42 fr. 50.
- des deuxième, troisième et quatrième quarts, aux époques que fixera le conseil d'administration.

Les souscriptions irréductibles et réductibles réservées aux actionnaires de la Compagnie devront être adressées, sous peine de déchéance, jusqu'au lundi 14 décembre inclusivement.

À Paris, à la Banque commerciale africaine, 13-15, rue Taitbout;

À Lyon, au Crédit du Rhône, 23, rue Neuve.

AEC 1926/398 — Cie minière du Congo français,

16, cours Lafayette, LYON.

Siège admin. : 23 r. de Châteaudun, PARIS 9e. — Trud. 56-68. — Adr. télég. : Cuivrine.

Capital. — Société anon., fondée le 20 juin 1905, 16.500.000 fr. en 165.000 actions de 100 fr. libérées, dont 4.200 d'apport. Parts de fondateurs : 7.000. — Dividendes : 1916, 5 fr. ; 1917, 10 fr. ; 1918, 5 fr. (L'exercice 1924 s'est soldé par un bénéfice net de 722.855 fr. affecté à la réduction du déficit antérieur) .

Objet. — Exploitation de gisements de minerais de cuivre dans la région du Niari, à 150 kilomètres environ à l'ouest de Brazzaville (Mindouli, Reneville, Tchicoumba). En 1922, la société a absorbé la Société des mines du Djoué.

Imp. — Minerais, concentrés, mattes et métaux. Minerais de cuivre argentifère.

Exp. — Tous les produits nécessaires pour l'exploitation des mines et voies minières.

Conseil. — MM. Dr. P. Achalme, présid.; G. Linière, vice-présid.; A. Enders, admin.-délégué; A. Fondère, W. Guynet, R. Joya, Jacques Achalme, Jules Fribourg.

Compagnie minière du Congo français (Le Journal des finances, 8 janvier 1926)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires s'est réunie. Elle a rendu définitive, à l'unanimité, l'augmentation de capital de 8.500.000 francs par l'émission de 85.000 actions de 100 francs, émises à 117 fr. 50 ; le capital, de ce fait, sera porté à 25 millions de francs. L'assemblée générale a également voté les modifications aux statuts qui sont la conséquence de cette augmentation de capital.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Les Annales coloniales, 15 janvier 1926)

Les actionnaires de la Compagnie minière du Congo français sont informés que le versement du deuxième quart, soit 25 francs par action, sur les actions nouvelles, faisant partie de la dernière augmentation de capital est appelé pour le 30 janvier et que le versement des troisième et quatrième quarts (soit 50 francs par action) est appelé pour le 25 février.

Il est rappelé qu'en application de l'article 14 des statuts les versements en retard sont passibles d'un intérêt de retard au taux de 6 % l'an.

Les versements devront être effectués :

soit à Paris, à la Banque. commerciale africaine, 52, rue Laffitte ;

soit à Lyon, au Crédit du Rhône, 23, rue Neuve;

soit dans les Banques où les actionnaires ont déposé leur souscription.

1926 (janvier) : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE ÉQUATORIALE

Minière du Congo français (Le Journal des finances, 23 juillet 1926)

L'action de la Minière du Congo français a eu pour dernier cours 360, la part a atteint 8.300. Bien que les comptes de 1925, que conditionneront surtout les résultats de l'inventaire des stocks, ne soient pas encore arrêtés, nous croyons savoir qu'aucun dividende ne sera encore proposé à l'assemblée d'octobre. Quant à la cotation des actions à terme, projetée à un certain moment, nous dit-on, au siège de la société, par la Chambre syndicale des agents de change, il ne saurait en être question avant la fin de l'année ou le début de 1927.

Les comptes de cette société pour l'exercice 1925, qui seront présentés à l'assemblée du 8 septembre, se soldent par un bénéfice brut de 3.166.720 francs, contre 2.158.944 fr. en 1924. Les bénéfices nets ressortent à 942.484 francs, contre 722.851 francs, après déduction des charges diverses et de 581.886 francs d'amortissements, contre 150.845 francs l'an dernier. Le conseil aurait l'intention de proposer à l'assemblée de répartir cette année un dividende brut de 5 % au capital ancien de 16.500.000 francs, les parts ne recevant pas encore de rémunération. L'an dernier, en effet, les bénéfices avaient été affectés à l'apurement du reliquat déficitaire antérieur et au premier amortissement des frais d'augmentation du capital et d'absorption de Djoué D'après le bilan au 31 décembre 1925, l'actif disponible est passé de 960.962 francs à 2.182.918 francs. Les valeurs réalisables ressortent à 7.899.102 fr., contre 7.189.581 francs ; le portefeuille ne figure plus dans ce chiffre que pour 1 franc. Total de l'actif disponible et réalisable : 16 millions 777.662 francs, contre 8.00.543 fr.

Les créances à court terme accusent 2 millions 317.155 francs, contre 2.080.319 francs. Les amortissements ont été répartis en diminution de différents postes des immobilisations, mais en raison de travaux neufs, aménagements et installations, l'ensemble du chapitre « immobilisations » est encore de 12.229.990 francs, contre 12.409 716 fr. à fin 1924.

2.409 /16 fr. a fin 1924.

Informations financières COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS Siège social : 18, cours Lafayette, à Lyon Assemblée générale ordinaire du 9 septembre 1926 (Les Annales coloniales, 13 septembre 1926)

Rapport du conseil d'administration

L'exercice 1925, dont nous vous rendons compte aujourd'hui, a été marqué principalement par l'installation et la mise en marche de l'usine d'essais et par l'augmentation de capital.

Cette dernière opération ne fut décidée et réalisée qu'après réussite du procédé d'enrichissement de nos minerais secondaires.

Une usine beaucoup plus importante est en cours d'édification ; sa mise en marche aura lieu courant 1927.

Au cours de l'exercice, 628 tonnes de minerais marchands ont été expédiées, produisant une recette de 2.626.265 fr. 45.

Les difficultés des transports n'ont pas permis des expéditions plus importantes.

Ces difficultés ont également gêné l'envoi du matériel d'installations et des réapprovisionnements. En 1925, les conditions se sont améliorées.

Le matériel, tant terrestre que fluvial, est maintenu en bon état d'entretien.

Nous avons continué les études, les recherches et les aménagements du gîte.

La partie exploitée assure pour l'exercice 1926, une production régulière en minerais marchands et d'usine.

Le recrutement de la main-d'œuvre est toujours difficile. Le développement de notre entreprise en est forcément gêné. Nous espérons que l'administration voudra bien examiner favorablement nos suggestions relatives à l'organisation de centres indigènes.

L'exploitation du chemin de fer est en déficit de 71.578 fr. 66 ; c'est le résultat de l'interruption du service occasionné par des réparations à la passerelle du Djoue, ainsi qu'à la voie détériorée par des tornades.

L'augmentation de la valeur du minerai d'usine en stock provient des extractions nouvelles.

Notre participation dans une société de carbonisation [la Carbonisation industrielle] a eu pour but, vous vous en souvenez, de nous assurer au mieux le combustible nécessaire. Nous estimons qu'il convient maintenant d'amortir cette immobilisation indépendante de la valeur proprement dite du gisement.

La somme de 560.000 francs qui figure au passif, représente la prime d'émission diminuée des frais d'augmentation de capital, payés en 1925.

Les bénéfices nets de l'exercice s'élèvent à 942.464 fr. 24.

Nous vous proposons d'employer la somme de 825.000 francs à la distribution d'un coupon de 5 francs brut, sous déduction des impôts dus par les actionnaires, aux 165.000 actions anciennes.

Cette mesure, une fois décidée par vous, mettra les 250.000 actions constituant le capital de la société sur le même pied : jouissance 1er janvier 1926.

Nous vous proposons donc l'emploi suivant des bénéfices :

Bénéfices nets, amortissements déduits 942.424 24

Réserve légale 5 % 47.124 21

Reste 896.360 03

Intérêt de 5 fr. aux 165.000 actions anciennes 825.000 00

Reste à nouveau 70.360 03

Nous vous rendons compte que des opérations commerciales de fournitures ont été effectuées entre notre société et La Carbonisation industrielle.

Votre conseil d'administration s'est adjoint M. Adrien Josse ⁹, désirant faire profiter votre société de sa grande expérience des questions financières et coloniales. Nous vous demandons de ratifier ce choix.

Vous aurez à nommer pour l'exercice 1926 un commissaire des comptes et un commissaire adjoint.

Le conseil d'administration.

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes, il est passé au vote des résolutions, qui toutes ont été adoptées à l'unanimité.

Le dividende de 5 % brut ressortant net à : 4 fr. 10 au nominatif ; 1 fr. 17 au porteur ; sera payable dès le 15 septembre 1926.

Société Afrique minière équatoriale (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1927)

Cette société anonyme dont le siège est 103, rue Saint-Lazare, Paris, vient d'établir une communauté d'intérêts avec la Cie minière du Congo français pour la mise en valeur des permis qu'elle. possède dans le bassin minier de Niari. La Compagnie minière lui apporte des permis voisins de ceux de la société, et recevra pour ses apports 14.750 actions de 100 fr. et. 2.000 parts bénéficiaires, sur l'émission de 105.250 actions de 100 fr. à laquelle procède actuellement la Société de l'Afrique minière équatoriale.

⁹ Adrien Josse (1858-1944) : administrateur de deux douzaines d'affaires, président de la Banque française de l'Afrique. Voir encadré.

Minière du Congo français (Le Journal des finances, 2 juin 1927)

Les porteurs de parts Minière du Congo vont recevoir satisfaction ou tout au moins des satisfactions fort appréciables.

On sait que les statuts ont été à l'origine mal rédigés. Les porteurs de parts ont longuement discuté avec le conseil d'administration sur le sens exact des mots « apport de concessions » mis, paraît-il, au lieu et place des mots « apports des concessions ».

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires a corrigé l'expression en litige, mais les porteurs de parts n'ont pas été convoqués pour approuver la correction. Ils ont eu beau jeu pour continuer à prétendre que l'apport de concession fait l'année dernière par la Minière du Congo à l'Afrique minière équatoriale* sans qu'ait été demandé l'accord des porteurs de parts qui ont droit à 50 % de l'actif net en cas de liquidation, était parfaitement nul.

Il fallait mettre un terme au conflit et éviter tout appel aux tribunaux.

Le conseil d'administration de la Minière du Congo, usant des droits qu'il tient des statuts, a donc décidé de réunir l'assemblée générale des porteurs de parts qui peut délibérer valablement après la deuxième convocation quel que soit le nombre des titres représentés.

Le conseil d'administration proposera aux porteurs de parts d'accepter dans toute augmentation de capital ou création de filiale un droit de souscription à 33 % du montant à souscrire, 67 % étant réservés aux actionnaires. Les parts seraient en outre divisées en sixièmes.

Voilà encore de nouveaux éléments d'activité pour le marché de la part Minière du Congo : les perspectives vers le Katanga, la nécessité de grosses augmentations de capital ultérieures, la division des parts sont de très beaux atouts pour soutenir et pousser encore en avant ce titre de grande spéculation.

Minière du Congo français (Le Journal des débats, 11 juin 1927)

La date de l'assemblée des porteurs de parts est fixée au 21 juin. L'ordre du jour comporte la division des parts en sixième ou en dixième, l'autorisation de mettre ces titres au nominatif, la ratification de l'article 40 des statuts, la ratification des accords avec l'Afrique minière Équatoriale*, les conditions de la participation des parts aux émissions futures de la société et de ses filiales.

QUATORZIÈME RÉUNION DE LA SOUS-COMMISSION DES BOIS COLONIAUX

1er juillet 1927

(Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale, 1925)

III. — Étude chimique des bois

M. Martelli résume un entretien qu'il a eu récemment avec M. le Dr Achalme, président de la Compagnie minière du Congo français. Cette société vient de mettre au point un nouveau procédé pour la fabrication du charbon de bois. Ce procédé comporte un matériel cylindrique de volume réduit susceptible d'être transporté partout où passe une bille de bois. Elle a créé une filiale pour l'exploitation et la fabrication de ce matériel de carbonisation. Il y aurait possibilité de faire effectuer prochainement. en

liaison avec ce groupement, des études sur les sous-produits des bois coloniaux et sur leur rendement au point de vue de la. carbonisation.

Déjà, une étude chimique du bossé vient d'être effectuée sur l'initiative de Colonies--Sciences et les résultats vont en être prochainement communiqués. Il y aura lieu de soumettre toutes les essences étudiées aux mêmes analyses chimiques.

M. Martinet demande que ces études soient poursuivies, en particulier pour élucider la cause de la nocivité de certains bois. C'est ainsi que le bossé dégage des poussières irritantes. D'autres bois, comme le makoré ou le douka, ont le même inconvénient.

La sous-commission émet le vœu que ces faits, quand ils sont constatés, fassent l'objet de notes écrites très précises et que celles-ci soient communiquées a l'association.

M. Muniaud rappelle que la maison Panhard a fait procéder à des études sur la carbonisation des bois coloniaux. Toutefois, les résultats n'en ont pas été publiés.

Compagnie minière du Congo français (La Cote de la Bourse et de la banque, 30 mai 1927)

Dans sa séance du 24 mai, le conseil a pris la décision de réunir les porteurs de parts de fondateur en assemblée générale, conformément à l'article 17 des statuts. Les porteurs de parts de fondateur, qui désirent assister ou s'y faire représenter, sont priés de s'adresserait siège administratif de la société, 103. rue Saint-Lazare, à Paris, en indiquant : nom, prénoms, adresse et nombre de parts. Il leur sera ultérieurement envoyé une convocation portant la date, le lieu et l'ordre du jour de cette assemblée.

Afrique minière équatoriale* (Le Journal des débats, 9 juillet 1927)

L'assemblée extraordinaire tenue le 6 courant a approuvé le rapport du commissaire charge d'apprécier les apports consentis à la société par la Minière du Congo français, moyennant attribution de 25.250 actions de 100 francs et de 2.000 parts nouvelles. L'assemblée a vérifié, en outre, la sincérité de l'augmentation du capital contre espèces (80.000 actions nouvelles de 100 francs) et constaté la création des 4.000 parts nouvelles (dont 2.000 sont laissées à la disposition du conseil). Le capital est ainsi définitivement porté à 12 millions et le nombre des parts à 6.000.

Minière du Congo (*Le Journal des débats*, 31 août 1927)

Une assemblée extraordinaire en vue de la ratification des accords provisoires passés par le conseil d'administration avec les porteurs de parts est convoquée pour le 15 septembre. Cette réunion sera suivie de l'assemblée ordinaire annuelle.

Compagnie minière du Congo français (*Le Courrier national*, 25 novembre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue à. Lyon, le 28 octobre dernier, réunissait plus de 47.000 actions, présentes ou représentées.

L'exercice 1926 a été principalement consacré à la marche industrielle de l'usine d'essais pour le traitement des terres noires, à l'étude et au commencement de construction d'une usine beaucoup plus importante pour le traitement des terres noires et au développement rationnel de la mine à Mindouli.

Au cours de l'exercice, 907 tonnes de minerais marchands ont été expédiées sur l'Europe, produisant une récolte de 4 millions 493.190 fr. 67.

Le dividende, fixé à 5 francs par action, sera mis ou paiement à partir du 13 décembre prochain, MM. Jacques Achalme ¹⁰ et Albert Enders, administrateurs sortants, ont été réélus ; la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Jacques Lemoine et Édouard Julhiet ¹¹ a été ratifiée ; M. Priez a été désigné à nouveau en qualité de commissaire aux comptes.

UNE COMBINAISON INGÉNIEUSE (Le Journal des finances, 17 février 1928)

La part Minière du Congo, dont nous avons ici même indiqué fréquemment le ressort spéculatif, vaut 20.050. Elle a été négociée à 8.800 au plus bas au début de 1927.

Il est évident que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 24 février, suffit à expliquer en grande partie la hausse rapide de plus de 3.000 fr., enregistrée pendant ces dernières semaines.

Le conseil demandera, en effet, à cette assemblée, l'autorisation de porter le capital de 25 à 50 millions, mais pour l'instant, il compte n'user de cette faculté que jusqu'à concurrence de 8 millions, dont 5 millions d'actions ordinaires et 3 millions d'actions de priorité.

Le territoire de la Minière du Congo recèle beaucoup de cuivre et aussi de l'argent, de l'étain, du zinc, du plomb. Les Belges désireraient mettre la main sur ce cuivre, en vue de la constitution d'un consortium du cuivre africain, que domineraient très largement les intérêts belges.

Les Américains, qui connaissent également l'importance des réserves cuprifères de la Minière du Congo, pourraient vouloir, de leur côté, s'assurer le contrôle de la Société afin de ralentir ses efforts, de maintenir son exploitation en veilleuse et de ne point être gênés par ses produits sur le marché.

L'émission que l'on prépare, de 3 millions de francs en actions de priorité, a donc pour but d'assurer dans l'affaire la prédominance des intérêts français. Ces titres seront souscrits par la Compagnie de l'Afrique minière équatoriale, filiale de la Minière du Congo, et la Minière du Congo, de son côté, souscrira des actions de priorité de l'Afrique minière équatoriale.

La combinaison est fort ingénieuse.

MNIÈRE DU CONGO (Le Journal des débats, 30 mars 1928)

¹⁰ Jacques Achalme (1900-1979) : fils de Pierre Achalme, qu'il seconde dans plusieurs conseils (Minière et agricole de la Côte-d'Ivoire, Cie générale d'Outre-mer, Tanneries Alpina, Cie minière de la Ribeira, Cie minière du Val-de-Burat…). Également administrateur des éditions Payot à Paris (1923). Marié à une Dlle Lacherez

¹¹ Édouard Julhiet (1870-1931) : X-Mines, ingénieur-conseil de la Banque de l'Union parisienne. On le retrouve à l'Association minière, à Congo-Mines, à la Société d'exploration minière équatoriale (1928) et au Consortium minier Congo-Niari (1929). Voir Qui êtes-vous ? 1924.

On nous mande de Lyon:

L'assemblée extraordinaire du 28 mars a autorisé le conseil a porter le capital de 25 à 50 millions. La première tranche de l'augmentation du capital, soit 8 millions, sera réalisée par l'émission, à 200 fr., de 50.000 actions ordinaires de 100 fr. et de 30.000 actions B de 100 fr., a vote plural, qui seront émises au pair.

ÉMISSIONS EN COURS Minière du Congo français

(Le Journal des finances, 14 avril 1928)

Émission au prix de 200 francs, de 50.000 actions ordinaires nouvelles de 100 francs, jouissance janvier 1928, La souscription, ouverte du 17 avril au 7 mai inclus, est réservée à concurrence de 25.000 aux actionnaires et de 7.000 aux porteurs de parts, à raison de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes, et de 1 action nouvelle pour 1 part, à titre irréductible. Les actionnaires et porteurs de parts pourront, en outre, souscrire à titré réductible. Les souscriptions sont reçues contre remise du coupon n° des actions et nº 6 des parts, à la Banque de l'union parisienne et à la Banque commerciale africaine.

MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS. (Le Journal des débats, 20 juin 1928)

Pour 1927, les produits bruts ont atteint 3 millions 794.404 fr. contre. 4.067.973 fr. en 1926.

Déduction faite des charges et de 383.816 fr. d'amortissement contre 617.024 fr. précédemment, les bénéfices nets ressortant à 1.303.871 fr. contre

Le conseil proposera à l'assemblée un dividende de 5 %, égal à celui de 1926.

Minière du Congo (Le Journal des finances, 10 août 1928)

La Compagnie minière du Congo français a été fondée en 1905 par un groupe lyonnais, au modeste capital de 770.000 fr. Celui-ci devait naturellement être augmenté à plusieurs reprises par la suite. Elle a pour objet l'exploitation d'une mine de cuivre à Mindouli (Congo français), d'une autre mine de cuivre à Tchiukaya (Congo français) ; la subrogation dans les bénéfices et les charges des permis dans la région de Bouenza ; la recherche, la reconnaissance et l'exploitation de tous gîtes cuprifères pouvant se trouver dans le Congo français sur la rive gauche du Niari. Depuis sa création, la Compagnie a encore étendu son actif minier, entre Renéville et ses concessions les plus à l'ouest s'étendent maintenant sur plus de 200 kilomètres de long, avec entre les concessions dès maintenant délimitées, des régions où les prospections révéleront certainement des gîtes intéressants.

Jusqu'ici, le centre de Mindouli est le seul exploité ; il contient trois sortes de minerais : 1° de la chalcosine (sulfure de cuivre, répartie en nodules dans une gangue calcaire, et contenant 30, 40 et même 60 % de cuivre, et 2 à 4 kg d'argent à la tonne ; 2° des calcaires contenant de la chacolsine plus disséminée, accusant une teneur de 20 à 25 % de cuivre et 1.500 grammes d'argent à la tonne ; 3° des terres noires dont la masse est très importante et contenant de 2 à 5 % de métal. Ajoutons que ce gisement se présente en surface et est en partie exploitable à ciel ouvert. Techniquement, il serait difficile d'en trouver l'équivalent ; la moyenne des teneurs des formidables gisements du Katanga est de 7 % et est considérée comme exceptionnelle ; de très grandes mines américaines, comme l'Utah Copper, ayant une exploitation tout à fait rationnelle et moderne, traitent des minerais contenant moins de 1 % de cuivre.

Il est trop tôt pour parler de tonnages reconnus ; il est infiniment probable qu'il existe des richesses minérales considérables justifiant des dépenses d'établissement très élevées. À Mindouli, sur une superficie de quelques hectares, on a pu obtenir le chiffre de 750.000 tonnes de minerai suffisamment reconnu, et le gisement n'est limité d'aucun côté. À Renéville, quelques travaux de surface ont permis d'évaluer un tonnage voisin de 100.000 tonnes. Ces chiffres ne sont que des indications provisoires et les travaux en cours augmenteront dans d'énormes proportions les réserves de minerai reconnu.

* *

Malheureusement pour la Minière du Congo, ses gisements sont dans une région à peine ouverte à la civilisation. Mindouli est situé entre la Pointe-Noire, sur l'océan Atlantique, et Brazzaville, qui est reliée à l'Atlantique par le chemin de fer belge Matadi-Léopoldville et par le cours du Congo inférieur. Il y a 325 kilomètres de Mindouli à Pointe-Noire et 160 kilomètres de Mindouli à Léopoldville. La Minière du Congo alla au plus rapide, et en attendant que soit construit, par la colonie, le chemin de fer qui reliera directement Brazzaville à l'océan par Mindouli (l'achèvement demandera encore quelques années) construisit elle-même un chemin de fer à voie étroite sur Brazzaville qui lui coûta 5 millions et fut terminé en 1911.

L'expédition de minerais put alors commencer, mais celle-ci ne laisse pas d'être très compliquée : il y a un premier transbordement sur la rivière Djoué pour embarquer le minerai sur le chemin de fer minier ; puis, nouveau transbordement à Brazzaville à travers le lac Stanley pour gagner la ligne belge de Léopoldville-Matadi. Le transport par voie ferrée jusqu'à l'océan représente ainsi 550 kilomètres. Ces manipulations du minerai sont longues et onéreuses : près de 700 francs à la tonne ! Le résultat est que la mine, dans les conditions actuelles, ne peut vendre que du minerai d'une teneur supérieure à 30 %. Cela changera évidemment le jour où sera construite la ligne directe Mindouli-Léopoldville. Le gouvernement de l'Afrique équatoriale a émis, l'année dernière, un emprunt de 300 millions à cet effet, mais l'achèvement dos travaux n'aura pas lieu avant 1931 ou 1932.

* * *

Impatients sans doute de montrer la richesse de la mine, les dirigeants de l'affaire, à l'époque, se bornèrent à expédier les minerais les plus riches, ceux de chalcosine, sans se préoccuper de créer une installation à demeure pour le traitement des autres : méthode inadmissible, risquant de compromettre l'avenir de l'exploitation au prix de faciles succès boursiers (la chalcosine ne se trouvant que dans une proportion de 2,50 %). Après deux années apparemment satisfaisantes, la période des avatars

commença et, à la suite d'incidents plus ou moins scandaleux en 1923 (plaintes d'actionnaires en abus de confiance contre le président ; condamnation, puis acquittement de ce dernier), le conseil d'administration fut modifié ; parmi les nouveaux venus se trouvait le docteur Achalme, président du conseil des Mines du Bleymard, qui est encore aujourd'hui le président de la Minière du Congo.

Le nouveau groupe décida de reprendre l'exploitation sur une base rationnelle. « Il faut, déclara le président, cesser absolument de faire la chasse à la chalcosine. Au cours de l'exploitation logique, s'il s'en trouve — et il y en a — elle n'échappera pas. »

On commença alors la construction d'une usine de traitement des terres noires capable de traiter 50 tonnes par jour pour fournir 5 tonnes de concentrés à 50 %; cette usine, achevée en 1925, a donné d'excellents résultats et la capacité doit en être portée cette année à 200 tonnes. Quant aux calcaires contenant de 25 à 30 % de cuivre, un four de grillage va être construit.

Naturellement, ces travaux ont nécessité des dépenses de capitaux assez importantes, mais les résultais ne tardèrent pas à s'en ressentir :

	Capital	Report antérieur	Résult. de l'exercice	Divid. et tantième
1922	6.000.000	—1.599.063	+ 497.747	
1923	16.500.000	—1.216.027	— 187.767	
1924	16.500.000	— 536.052	+ 723.855	
1925	25.000.000	néant	+1.527.370	825.000
1926	25.000.000	+ 70.380	+1.337.738	1.250.000

Pour l'exercice 1927 dont les résultats viennent d'être connus, les produits bruts ont atteint 3.794.404 fr. contre 4.087.273 fr. en 1926, cette légère diminution étant due à la faiblesse du marché du cuivre, et ne traduisant en aucune façon un ralentissement de l'extraction. Déduction faite des charges et de 383.816 fr. d'amortissement contre 617.024 fr. précédemment, les bénéfices nets ressortent à 1.303.871 fr. contre 1.337.738 francs.

Depuis la clôture de l'exercice, une assemblée extraordinaire a autorisé le conseil à porter le capital de 25 millions à 50 millions, et une première tranche de 8 millions d'actions de 100 francs, dont une partie à vote plural, a été émise. Étant donné la richesse de l'actif à mettre en valeur et la confiance que l'on peut placer dans le nouveau conseil, l'éventualité de nouvelles émissions d'actions au cours des prochaines années ne doit pas effrayer les porteurs.

Le capital est donc actuellement représenté par 330.000 actions de 100 francs nominal ; il existe, en outre, 7.000 parts de fondateur ayant droit à 33 % des superbénéfices. Ces dernières offrent évidemment un intérêt spéculatif peu commun, puisque, avec le chiffre actuel du capital, elles ont droit à 27 fr. 25 par franc attribué aux actions en sus du dividende statutaire de 5 francs ; lorsque le capital sera de 50 millions, elles auront droit à plus de 40 francs par franc de superdividende. On pouvait même espérer que la proportion serait encore susceptible de croître davantage, mais le conseil d'administration ne semble pas vouloir augmenter indéfiniment le capital et préfère avoir recours à la création de filiales pour mettre son domaine en valeur. Les porteurs de parts ayant protesté et manifesté l'année dernière l'intention de se grouper pour défendre leurs droits à bénéficier de la fraction de bénéfice qui devrait leur en revenir, un compromis a été établi par lequel on leur accorde 30 % des avantages réservés aux actionnaires dans la constitution de filiales.

La vogue spéculative des parts depuis quelques années dépasse les espoirs les plus hardis : valant moins de 500 francs en 1922 et moins de 1.000 en 1925, elles ont atteint 19.200 en 1927 et valent actuellement 16.150. Ce cours correspond cependant sensiblement à celui des actions, qui est de 342 : pour un dividende de 20 francs aux actions, avec un capital de 50 millions, les parts ne recevraient pas moins de 600 francs.

Aux cours actuels de Bourse, la capitalisation globale ressort à près de 225 millions. Ce n'est pas tellement exagéré, si l'on songe à la capitalisation d'autres affaires minières à l'avenir infiniment plus incertain. Un tiens, dit-on, vaut mieux que deux tu l'auras ; la Bourse admet tous les raisonnements, mais pas celui-là ; et, dans le cas de la Minière du Congo, la spéculation n'a peut-être pas tort d'admettre que des centaines de millions, qu'il faudra sans doute beaucoup d'énergie et de patience à conquérir, valent bien quelques liasses dans un coffre-fort. Un fait est certain : c'est que les intéressés — surtout les porteurs de parts — manifestent une confiance extraordinaire dans l'affaire et ne se dessaisissent pas de leurs titres aux cours actuels. L'avenir dira s'ils ont raison.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Le Journal des finances, 18 août 1928)

La Minière du Congo, qui était tombée à 330, repart à 345, tandis que la part continue à progresser de 15.775 à 16.100. L'assemblée extraordinaire du 3 août a définitivement ratifié l'augmentation du capital de 25 à 30 millions, par création de 50.000 actions de 100 francs, dont 30.000 B à vote plural. L'assemblée a également approuvé le rapport du commissaire sur les avantages particuliers accordés aux actions B, ainsi que l'attribution à la Société de l'Afrique minière équatoriale d'un droit de préférence à la souscription de ces actions B.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Archives commerciales de la France, 14 septembre 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS, siège à Lyon, 16, cours La-Fayette. — Capital porté de 25 à 33 millions. — 11 août 1928 — *Petites Affiches*.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS Société anonyme au capital de 25.000.000 de fr. divisé en 250.000 actions de 100 fr. chacune

> Capital porté à fr.33.000.000 divisé en 300.000 actions A et 30.000 actions B Assemblées générales extraordinaires des 3 et ?11 août 1928

Siège social à Lyon, 16, cours Lafayette

Statuts déposés en l'étude de Me Pétrus Bernard, notaire à Lyon Assemblées modificatives déposées aux minutes Me Giroud, notaire à Lyon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au J.O. du 8 février 1926

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Alphonse Fondère Un administrateur (à droite) : Georges Linière ____

CRÉATION DE CONGO-MINES

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Le Journal des finances, 12 octobre 1928)

L'action Minière du Congo fléchit à 347, tandis que la part s'établit à 16.200, en progrès sur son cours précédent. Cette société recevra 7 millions en actions d'apport sur le capital de 26 millions de francs de la Société Congo-Mines qui va être, paraît-il, incessamment constituée; l'Union minière financière coloniale devant recevoir de son côté 4 millions d'actions d'apport. Le solde de 15 millions serait souscrit à concurrence de 5 millions par l'Union minière et Financière, 4 millions par la Banque de l'union parisienne, 3 millions par la Minière du Congo et 3 millions par l'Afrique minière équatoriale*. Il serait créé 15.000 parts, dont 12.000 seraient attribuées par part égale à chacune des trois sociétés: Union minière [UMFC], Union minière du Congo et Afrique minière équatoriale, le solde de 3.000 parts restant à la disposition du conseil. Il est vraisemblable que les société coloniales susvisées rétrocéderont probablement à leurs actionnaires un droit de souscription au pair à ces nouveaux titres, mais seulement après la constitution de l'entreprise.

Compagnie minière du Congo français Société anonyme au capital de 88.000.000 de francs SIÈGE SOCIAL :16, cours Lafayette, LYON ADMINISTRATION :103, rue Saint-Lazare, PARIS (Les Annales coloniales, 19 novembre 1928)

LES MINES DE MINDOULI

Légende :

Ensemble des Usines de la M'Vouvou à Mindouli

Le minerai exploité dans les mines de Mindouli se présente d'une manière générale sous trois formes :

- 1° La chalcosine qui se rencontre dans la zone minéralisée en lentilles plus ou moins importantes ; cette chalcosine titre environ 60 à 70 % de cuivre et est exportée directement ;
- 2° Le carbonate de cuivre ou malachite qui se rencontre également en masses d'inégales grandeurs, avec une teneur moyenne de 40 à 42 %, est exporté aussi directement;
- 3° La terre noire, qui comprend toute la masse du gisement, est une terre siliceuse renfermant un peu de manganèse et du fer à l'état d'oxyde ; elle contient du cuivre disséminé en cristaux isolés ou en veinules dans toute sa masse. Ce cuivre est tous forme de chalcosine de carbonates et de silicates complexes.

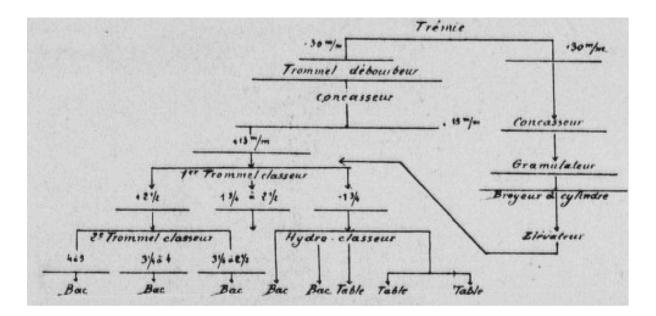
Cette terre noire, dont la teneur de cuivre varie entre 6 et 20 %, est traitée à l'usine de concentration.

Cette usine reçoit la terre noire sur une trémie qui la distribue à un trommel débourbeur-classeur qui la répartit sur des appareils de broyage et sur d'autres

trommels classeurs d'où elle se rend aux appareils de concentration, bacs à pistons et tables Ferraris.

L'usine, qui peut traiter environ 50 tonnes de terre noire dans les 24 heures, est entraînée électriquement ; la force motrice est produite par une petite centrale installée avec un moteur Otto à gaz pauvre.

Le schéma du traitement du minerai est le suivant :



La Compagnie minière installe actuellement une usine de concentration beaucoup plus puissante, capable de traiter environ 200 tonnes de terre noire par 24 heures. Elle est basée sur le même principe que la petite usine de 50 tonnes.

Elle sera également entraînée électriquement à l'aide d'une centrale à gaz pauvre beaucoup plus importante, environ 600 C.V., en construction actuellement, et qui distribuera l'énergie non seulement à l'usine de 200 tonnes, mais à tous les services de la mine.

Les usines de concentration récupèrent environ les 50 % du cuivre contenu dans les terres noires ; les 50 % manquants se trouvent dans les rejets qui sont accumulés pour être traités plus tard par un procédé chimico-électrique actuellement à l'étude.

Le cuivre est récupéré sous trois formes :

- 1° Les concentrés de chalcosine qui titrent 60 à 65 % sont ensachés et exportés directement ;
- 2° Les concentrés de carbonate qui titrent 40 % et 45 % sont également ensachés et exportés directement ;
- 3° Les mixtes composés en partie par des carbonates et des silicates complexes de cuivre titrant entre 22 et 26 sont stockés pour être traités, probablement l'année prochaine. par fusion au four réverbère ;
- 4° Les rejets titrant entre 5 et 7 % sont composés uniquement de gangue et de silicates complexes de cuivre et sont également stockés pour être traités plus tard par le procédé chimico-électrique dont il est parlé plus haut.

L'ensachage des concentrés d'usine et du minerai marchand de la mine n'est que provisoire. La C.M.C.F. compte, dès que son réverbère sera installé, fondre tous ses produits marchands pour les exporter sous forme de lingots titrant au minimum 90 % de cuivre.

*

Légende :

Renéville-Ferme. Troupeau de bœufs

Afin d'assurer le ravitaillement de son personnel européen et indigène, la C.M.C.F. cultive, à l'aide d' un tracteur, de nombreux hectares de terrain qui produisent du riz, du maïs, du mil, de la canne à sucre. Les plantations de bananes, de palmiers à huile et de café sont en partie déjà productives et en voie d'agrandissement.

Elle fait également de l'élevage et ses troupeaux de bœufs et moutons sont des plus prospères et uniques au Moyen-Congo qui passe pour réfractaire à l'élevage du bétail, ayant la réputation d'être infecté par la mouche tsé-tsé propagatrice de la maladie du sommeil. Les pâturages de la C.M.C.F. sont situées sur de hautes vallées peu boisées, bien aérées où la mouche tsé-tsé est inconnue.

L'effort fait par la C.M.C.F. au Congo français est considérable ; ce coin perdu dans la brousse qu'était Mindouli est devenu un centre industriel, qui pourrait prendre une grande importance et subvenir à lui seul à la consommation française du cuivre si l'Administration de la Colonie et son Gouvernement voulait y mettre du sien en lui facilitant le recrutement de la main-d'œuvre dont elle a besoin pour ses exploitations. Mais tel n'est pas le cas, la main-d'œuvre disponible dans la région est réquisitionnée par l'Administration pour les travaux du chemin de fer, la construction des routes automobiles et le portage. Seul lui est accordé un contingent de 400 hommes qui est complété à environ 1.200 travailleurs par des volontaires indigènes du Congo belge dont la frontière est voisine. Pour permettre à la C.M.C.F. son extension rationnelle, il lui faudrait un minimum de 5.000 travailleurs indigènes et il serait de l'intérêt national, pour supprimer nos marchés de cuivre à l'étranger, qu'une aide efficace lui soit donnée dans ce sens par l'Administration du Congo français.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. le Dr Pierre Achalme, président ;
- M. Adrien Josse [pdt Banque commerciale africaine], vice-président;
- M. Albert Enders, administrateur-directeur général;
- M. Jacques Achalme, administrateur;
- M. Alphonse Fondère, administrateur;
- M. Jules Fribourg, administrateur;
- M. Daniel Guynet, administrateur;
- M. Régis Joya, administrateur ;
- M. Édouard Julhiet, administrateur;
- M. Jacques Lemoine, administrateur.

COMITÉ DE DIRECTION

- M. le Dr Pierre Achalme, président ;
- M. Albert Enders, membre;
- M. Alphonse Fondère, membre.
- M. Charles Couchet, directeur en Afrique.

COMMISSAIRES DES COMPTES

M. J. Priez.

M. Martini.

Rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale ordinaire du 11 août 1928

Messieurs,

L'exercice 1927, dont nous avons l'honneur de vous rendre compte, a été consacré en grande partie à l'établissement d'une usine industrielle de traitement des terres noires et au développement de la mine de Mindouli.

Le port de Matadi ayant été fermé par suite de la fièvre jaune, le matériel destiné à l'usine de traitement n'a pu arriver à temps et il ne nous a pas été possible de la mettre en marche à l'époque prévue ; c'est là un retard de plusieurs mois que nous n'avons malheureusement pu éviter.

Au cours de l'exercice, 1.000 tonnes environ de produits marchands ont été expédiées sur l'Europe, produisant une recette de 4.096.596 fr. 84 ; le résultat de cet exercice a été à ce point de vue sensiblement le même que celui de l'exercice précédent.

Le recrutement de la main-d'œuvre indigène est toujours une question fort difficile qui continue à paralyser l'essor de notre compagnie ; les mesures prises par notre direction d'Afrique pour le ravitaillement des indigènes portent leurs fruits et un meilleur rendement est obtenu à la mine.

M. le commissaire des comptes vous donnera lecture de son rapport analysant le bilan que nous vous soumettons et qui motive les explications suivantes :

Au cours de l'exercice, comme vous le savez, notre compagnie est intervenue dans la reconstitution de la Société Afrique minière équatoriale*, et vous verrez au bilan, sous la rubrique « Portefeuille-titres », l'évaluation des titres qui nous ont été remis par cette société.

Cela nous a amenés à diminuer notre compte Concessions travaux et études de 1.025.000 francs, et de constituer une provision pour Concessions et travaux de recherches de 1.500.000 francs.

Le poste Chemin de fer a été diminué du prêt de matériel que nous avons fait à la Colonie au chemin de fer Congo-Océan, mais la contrepartie figure sous la rubrique Prêt de matériel Congo-Océan.

Les bénéfices de l'exercice s'élèvent à 1.303.871 fr. 24 qui, avec le report de l'exercice 1926, représentent un solde disponible de 1.395.082 44

Nous vous proposons l'emploi suivant des bénéfices :

Rés. légale	65.193 56	
5 % au capital	1.250.000 00	
Soit au total	1.315.193 56	
Report à nouveau	79.888 88	
	1.395.082 44	

Le dividende sera payable, à partir du 1er octobre 1928, contre le coupon nº 12.

Nous vous rappelons, que durant l'exercice 1927, vous avez été convoqués en assemblée générale extraordinaire pour modifier nos statuts et les mettre d'accord avec l'assemblée générale des porteurs de parts de la compagnie et décider de la division des parts.

Par anticipation sur l'exercice 1928, nous avons le regret de vous faire connaître que la fièvre jaune a de nouveau fermé le Port de Matadi, ce qui a entraîné pour nous des retards dans l'achèvement de l'Usine de traitement et dans l'expédition de nos produits.

D'autre part, la presse financière ayant devancé les décisions du conseil d'administration, nous croyons devoir vous informer que celui-ci a jugé opportun pour les intérêts de la compagnie de s'intéresser à la constitution de la « Société Congo-Mines » et de lui faire apport d'un permis d'exploitation n° 8 « Mine de Renéville ».

Le conseil a décidé de souscrire à une part de l'augmentation de capital qui sera mise en grande partie à la disposition des porteurs de titres de votre compagnie, dans les conditions conformes à l'article 6 des statuts.

Deux de vos administrateurs, MM. Jules Fribourg et Daniel Guynet, sont arrivés en fin de mandat ; ces administrateurs sont rééligibles et le conseil les représente à vos suffrages.

Vous aurez également à nommer pour l'exercice 1928 un commissaire aux comptes et un commissaire suppléant et à déterminer leurs honoraires. Nous représentons à vos suffrages, MM. Joseph Priez et Martini, qui sont rééligibles.

Conformément à la loi du 24 juillet 1867, nous vous rendons compte qu'aucune opération commerciale n'a été effectuée par notre compagnie et ses administrateurs.

Après lecture du rapport de votre commissaire, nous vous demanderons de bien vouloir voter les résolutions nécessaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

(Le Journal des finances, 12 octobre 1928)

L'action Minière du Congo [CMCF] fléchit à 347, tandis que la part s'établit à 16.200, en progrès sur son cours précédent. Cette société recevra 7 millions en actions d'apport sur le capital de 26 millions de francs de la Société Congo-Mines qui va être, paraît-il, incessamment constituée ; l'Union minière financière coloniale devant recevoir de son côté 4 millions d'actions d'apport. Le solde de 15 millions serait souscrit à concurrence de 5 millions par l'Union minière et Financière, 4 millions par la Banque de l'union parisienne, 3 millions par la Minière du Congo [CMCF] et 3 millions par l'Afrique minière équatoriale*. Il serait créé 15.000 parts, dont 12.000 seraient attribuées par part égale à chacune des trois sociétés : Union minière [UMFC], Union minière du Congo [CMCF] et Afrique minière équatoriale, le solde de 3.000 parts restant à la disposition du conseil. Il est vraisemblable que les société coloniales susvisées rétrocéderont probablement à leurs actionnaires un droit de souscription au pair à ces nouveaux titres, mais seulement après la constitution de l'entreprise.

Minière du Congo (Le Journal des finances, 18 et 20 janvier 1929)

Actions et parts Minière du Congo n'ont pour ainsi dire pas partagé la fermeté du compartiment cuprifère au cours de ces dernières semaines. La raison en est, semble-t-il, que les cours actuels anticipent déjà sensiblement sur l'avenir, puisque les actions valent 325 fr. pour un dividende fixé en 1927 à 5 fr., et les parts 17.310 fr., bien qu'elles n'aient jusqu'ici été rémunérées qu'une fois, en 1916, par une répartition de 15 fr. 54.

Mais ici les raisonnements habituels ne sont pas de mise. Sans aller jusqu'aux exagérations dont les affaires du Congo belge ont donne l'exemple, il faut, dans le cas présent, faire une large part au potentiel même de l'affaire.

On sait que la Minière du Congo, dont l'exploitation avait été mal gérée dans ses débuts, les dirigeants se bornant à exploiter les minerais riches en vue de réaliser de faciles succès boursiers, a été reprise en 1923 par un groupe sérieux, qui a à son actif, entre autres, les Mines du Blaymard [sic : Bleymard]. Les bénéfices, insignifiants en 1924, ont été en 1925 de 1 million 527.370 fr., en 1925, de 1.337.733 fr., et en 1927 de 1.337.738 fr. Ce n'est encore qu'une période préparatoire. « L'exercice 1927, disait le dernier rapport, a été consacré en grande partie à l'établissement d'une usine industrielle de traitement, et au développement de la Mine de Mindouli. » La fermeture du port de Matadi, par suite de la fièvre jaune, a retardé les arrivages de matériel et l'ouverture de l'usine, qui a dû avoir lieu vers la fin de 1928. Ce n'est donc qu'au début de cette année que la société pourra commencer à produire sur place son métal, alors qu'elle devait jusqu'ici expédier son minerai jusqu'à la côte.

L'économie réalisée sur les frais de transport sera considérable, puisque ceux-ci atteignent 700 fr. à la tonne Par suite, la mine n'a pu vendre jusqu'ici que des minerais, exceptionnellement riches — 30 % à la tonne!

La construction de la ligne de chemin de fer Matadi-Léopoldville, dont l'achèvement est prévu pour 1931 ou 1932, fera faire un nouveau pas à l'exploitation. S'il est encore trop tôt pour donner des prévisions, que le temps se chargerait de démentir, il semble que l'on entrevoit déjà le moment où la société produira 30.000 tonnes de concentrés, représentant 15.000 tonnes de cuivre. Aux cours actuels du métal rouge, et d'après le prix de revient probable, on pourrait escompter un bénéfice de l'ordre de 25 millions au moins, quitte à voir mieux par la suite.

Tel n'est pas là cependant l'attrait immédiat de l'affaire au point de vue boursier. La Minière du Congo, n'est actuellement qu'au capital de 33 millions, le conseil étant autorisé à le porter à 50 millions. Il usera très vraisemblablement de celte autorisation, et songera peut-être prochainement à en demander une nouvelle. C'est tout au profit des parts, qui ont droit à 33 % des bénéfices ; pour un dividende de 20 fr. aux actions avec un capital de 50 millions (et cette hypothèse n'a rien que de plausible), les parts ne recevraient pas moins de 600 fr.

En outre, la Minière du Congo s'est intéressée à plusieurs affaires minières nouvelles au Congo. Elle a créé, en 1926, l'Afrique minière équatoriale en lui apportant des concessions ; elle a souscrit une tranche du capital de la Société Congo-Mines à sa constitution, et va en rétrocéder une partie à ses actionnaires et porteurs de parts. Pour ces derniers, il peut en résulter des droits de souscription intéressants à exercer et, pour la société, des bénéfices avantageux sur son portefeuille Ajoutons enfin que le marché de la part va se trouver stimulé par la division des titres, qui va être opérée incessamment.

La technique financière ou — plus exactement — boursière dont la Minière du Congo commence à faire usage nécessite une forte confiance en son avenir et en même temps une grande habileté. Ces conditions, que d'aucuns estiment acquises, peuvent évidemment justifier les cours actuels de l'action et surtout des parts, mais c'est une spéculation qui peut ne pas convenir à tous les tempéraments et à tous les portefeuilles.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS Société anonyme au capital de 33.000.000 de francs Siège social : 16, cours Lafayette, Lyon

Siège administratif : 103, rue Saint-Lazare, Paris (Les Annales coloniales, 21 janvier 1929)

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DE FONDATEUR

Le conseil d'administration, en conformité de l'article 40 des statuts, modifié par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 décembre 1927 et d'accord avec la résolution votée par l'assemblée générale des porteurs de parts réunis le 20 juillet 1927, a décidé de procéder au dédoublement des parts de fondateur.

En conséquence, le nombre actuel des parts de fondateur de la Compagnie minière du Congo français sera porté de 7.000 à 14.000 par échange d'un titre ancien contre deux parts nouvelles.

Les parts anciennes, devront être présentées avec le coupon n° 7 attaché, et les parts nouvelles seront délivrées avec le coupon n° 8 attaché.

L'échange sera effectué à partir du 20 janvier 1929, sans frais pour les porteurs de parts, aux guichets des établissements ci-après

À Paris :

À la Banque de l'Union parisienne, 7, rue Chauchat et 10, rue Le-Peletier.

À la Banque commerciale africaine, 52, rue Laffitte.

À Lyon :

Au Crédit du Rhône, 23, rue Neuve.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Le Journal des finances, 3 mai 1929)

Les actionnaires et porteurs de parts ont, du 25 avril au 31 mai inclus, un droit à la cession, au pair, d'un certain nombre d'actions A de 100 francs de la Société Congo-Mines, à raison d'une action A Congo-Mines pour onze actions A ou pour une part Minière du Congo, à titre irréductible.

Les demandes sont reçues, contre remise du coupon nº 13 des actions A et du coupon nº 8 de parts.

INGÉNIEURS NOMINATIONS (*L'Écho des mines*, 1er juin 1929)

Touron Pierre ¹², directeur des mine de Mindouli, Brazzaville (Congo).

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Le Journal des finances, 22 juin 1929)

L'action Minière du Congo n'abandonne que quelques francs à 390, tandis que la part revient à 17.700. Les produits bruts ont atteint 3.794.40 francs en 1927 contre 4.067.973 francs en 1926.

¹² Pierre Touron : ingénieur civil des Mines, ancien directeur des mines de Kebao (Tonkin). Décédé à Bas-en-Basset (Haute-Loire)(*L'Avenir du Tonkin*, 13 janvier 1938).

Déduction faite des charges et de 383.816 fr. d'amortissement contre 617.024 fr. précédemment, les bénéfices nets ressortent à 1.303.871 francs contre 1.337.738 francs. Le conseil proposera à l'assemblée un dividende de 5 %, égal à celui de 1926. Les divers chapitres du bilan n'appellent aucune remarque particulière, en dehors des modifications résultant de la cession de divers éléments de l'actif, comprenant un permis d'exploitation, faite à l'Afrique minière équatoriale*.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Le Journal des finances, 18 août 1929)

La part Minière du Congo s'inscrit à nouveau en réaction à 5.000, d'autant plus sensible au recul des bénéfices de l'exercice écoulé, que ses cours escomptaient déjà largement un avenir qui paraît encore assez reculé

gement un avenir qui pa

AVIS DE DÉCÈS (Mémorial de la Loire, 21 août 1929)

M. Marcellin Touron, expert comptable;

M^{me} veuve Régis Valladier-Gérenton;

M^{me} veuve Barrès-Valladler;

M. Pierre Touron, directeur des mines de Mindouli. par Brazzaville (Congo) et M^{me}, née [Henriette] Chanjou;

M. Paul Barrès;

M^{lle} Linette Touron:

Et toute leur famille,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

madame Marcellin TOURON, née Marie VALLADIER,

leur épouse, fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée le 19 août 1929, à l'âge de 49 ans, munie des sacrements de l'Eglise. Et vous prient de leur faire l'honneur d'assister à ses funérailles qui auront lieu le jeudi 22 courant, à 10 heures précises. Le convoi se réunira, à 9 heures 45, au domicile mortuaire, 5, rue de la République, au Chambon-Fougerolles, pour se rendre à l'église et, de là, au cimetière de cette ville.

De Profundis!

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lien.

. . .

Compagnie minière du Congo Français (La Journée industrielle, 1er octobre 1929)

Lyon, 29 septembre. — L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1923 qui font ressortir un bénéfice net de 326 304 fr. qui a été reporté à nouveau après prélèvement de 5 % pour la réserve légale.

Le rapport du conseil signale un ralentissement des expéditions de minerai dû à l'incendie d'un quartier de mine et à la fièvre jaune qui a sévi à Matadi, retardant

l'arrivée de matériel et raréfiant les expéditions. Il indique également les recherches faites par une mission géologique dirigée par le professeur Duparc dans la région du Niari. recherches qui font espérer une prospection intéressante de cette réions.

MM. Pierre Achalme et A. Fondère, administrateurs sortants, ont été réélus. La nomination de M. Bonnet-Brodart a été ratifiée.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Le Temps, 7 octobre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue à Lyon, le 28 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice net de 326.304 fr. 46, qui, ajouté au report ancien, forme un total de 406,193 fr. 34, qui a été reportée à l'exercice 1929.

Le rapport du conseil expose que le chiffre des expéditions de minerais, qui a atteint 698 tonnes de minerais et produit une recette de 3.485.816 fr. 27, est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent par suite de l'incendie d'un quartier de la mine qui a entraîné une réfection des galeries et un arrêt momentané de la production.

Le rapport du conseil indique que l'exercice 1928 a été consacré à la réalisation de diverses études qui permettront d'obtenir des résultats intéressants et dit notamment

« Votre société a participé, en janvier 1926, à la constitution de la Société d'exploration minière équatoriale, organe ayant pour but de suivre de près les travaux du chemin de fer Congo-Océan, de prendre tous permis miniers utiles, d'une part, et, d'autre part, par suite de la division de l'Afrique équatoriale française en zones minières réservées, se faire attribuer une ou plusieurs zones intéressantes.

Dans le but d'une mise en exploitation plus rapide de votre domaine minier, vous avez été amenés à céder le permis d'exploitation numéro 8, à une filiale, la Société Congo-Mines, dont votre compagnie a souscrit une grande partie du capital. Ainsi que vous le savez, à l'heure actuelle, ces actions Congo-Mines ont été mises, au pair, à la disposition des porteurs de titres de votre société conformément à la répartition statutaire.

Enfin, nous vous rappelons que nous vous avons convoqués en assemblées générales extraordinaires au cours de l'exercice 1928, pour procéder à l'augmentation de 8 millions de francs de votre capital social en 5 millions d'actions A et 3 millions d'actions B, à vote plural. Ces actions à vote plural ayant été souscrites par l'Afrique minière équatoriale, votre société a, à son tour, souscrit à l'augmentation de capital de 2 millions de francs, en 20.000 actions B, de la dite société.

Il a été également procédé au dédoublement des parts de fondateur, que vous aviez autorisé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1927.

Nous pensons qu'il vous sera agréable de connaître dès maintenant par anticipation sur l'exercice en cours, où en sont nos travaux.

Les conclusions des différentes missions précitées nous ont fait envisager l'intérêt que présenterait un groupement des sociétés minières du bassin du Niari, sous une même direction, dans le but d'obtenir à la fois une unité d'action dans l'ordre des travaux et une diminution appréciable des frais généraux ; ainsi, certains services pourraient être communs à toutes les sociétés et celles-ci, conservant néanmoins leur indépendance sociale, nous avons donc pensé qu'il était d'une bonne administration de participer, avec nos banquiers, à la création d'un consortium minier, constitué sous le nom de Consortium minier Congo-Niari. Une filiale, chargée de tous les services annexes (transports, agriculture, forêts et commerce s'il y a lieu), sera également constituée bientôt.

M. Charles Couchet, votre directeur au Congo, a été chargé de la direction générale d'Afrique du Consortium minier Congo-Niari et il lui a été adjoint M. Grosset.

En ce qui concerne les recherches minières, un procédé nouveau, déjà employé avec succès par certaines mines, nous a incités à envoyer une mission devant rechercher les points minéralisés dans les zones signalées comme intéressantes par la mission de M. le professeur Duparc.

L'usine de traitement mécanique a été mise en marche normale cette année et nous espérons qu'elle participera, pour une large part, à accroître, à l'avenir, le chiffre de nos expéditions de minerais.

La récupération totale du métal n'étant pas intégralement possible par un traitement purement mécanique, nous avons recherché et étudié un procédé complémentaire qui permettrait d'utiliser les rejets de l'usine de traitement ; l'intérêt de cette utilisation ne saurait vous échapper. Cette étude, qui est actuellement en cours, est en bonne voie et nous a déjà donné des résultats de laboratoire intéressants.

La question de main-d'œuvre semble devoir s'améliorer : l'Angola nous offre des possibilités de recrutement et 300 travailleurs y ont été déjà engagés par votre société. »

PARTICIPATION DANS LE CONSORTIUM MINIER CONGO-NIARI

Cie minière du Congo français (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 octobre 1929)

Par suite de diverses fâcheuses circonstances, le chiffre des expéditions de minerai de cuivre riche de la société a été un peu inférieur en 1928, 698 t. seulement.

L'usine de traitement mécanique de Mindouli a été mise en marche il y a quelques mois ; on peut considérer que, dès maintenant, elle est à peu près au point pour fournir une production régulière.

> Protection de la main-d'œuvre indigène en Afrique noire française par Ch. Debierre, sénateur du Nord. membre de la commission des Affaires étrangères (Les Annales coloniales, 14 décembre 1929)

En Afrique Equatoriale Française, les règlements de travail ont été pris par les arrêtés du 18 février 1921 et du 11 février 1923

Dans les entreprises privées, les ouvriers sont bien traités, ils sont surveillés et l'état sanitaire n'a donné lieu à aucune observation. Certaines de ces entreprises, la Compagnie minière de Mindouli par exemple, qui occupe 1.500 travailleurs, possèdent des services hospitaliers très bien installés.

> INGÉNIEURS **NOMINATIONS** (L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 juin 1930, p. 508)

F. Lauze (Alès, 1925), ing. à la CMCF à Mindouli.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Le Journal des finances, 23 juillet 1930)

L'assemblée extraordinaire du 21 juillet, pour augmentation du capital de 33 à 55 millions et autorisation au conseil de le porter ultérieurement à 100 millions, a été remise, faute de guorum, au 11 août.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (Le Journal des finances, 1er août 1930)

La part Minière du Congo se maintient à 3.035; l'action a été traitée en dernier à 135. Une assemblée extraordinaire est convoquée le 11 août pour statuer notamment sur l'augmentation du capital de 33 millions à 55 millions, et l'autorisation à donner au conseil d'élever ultérieurement le fonds social jusqu'à 100 millions. Un permis général de recherche relatif à une grande zone dans le bassin du Mari a été définitivement attribué à la Société d'explorations minières équatoriales dont l'augmentation de capital a été entièrement réalisée par les sociétés du groupe de la Minière du Congo et un groupe financier industriel constitué par la Banque de l'union parisienne.

(Le Journal des finances, 22 août 1930)

...M. Jules Fribourg... figure au conseil de la Minière du Congo...

L'exemple de l'A. E. F. par Étienne Antonelli, député de la Haute-Savoie, rapporteur du budget de l'Algérie (Les Annales coloniales, 4 novembre 1930)

.....

Ces mêmes fleuves peuvent fournir des forces hydrauliques considérables dont l'inventaire a été dressé sur les ordres de M. le gouverneur général Antonetti, depuis 1926, et qui pourraient être équipées dès maintenant.

Ainsi, l'équipement des chutes du Djoué, qui a été minutieusement étudié, permettrait de fournir, avec une dépense relativement minime, 14.160 CV à l'étiage, ou même, si l'on voulait réaliser une installation plus importante, 27.300 CV à Brazzaville et à sa région.

La Bouenza offre, tout près du centre minier de Mindouli, des chutes pouvant fournir plus de 40.000 CV qui pourraient être utilisés immédiatement pour le traitement direct des minerais, sur le modèle de ce qui se fait dans le Haut-Katanga, au Congo belge et pour l'électrification de la ligne du Congo-Océan.

À 70 kilomètres de Pointe-Noire, à 10 kM. de la voie du chemin de fer Congo-Océan, les gorges de la Loemé peuvent fournir, appelées à un grand développement économique, par un aménagement facile, 10.000 CV.

novembre 1930, à Brazzaville.
Cie minière du Congo français (<i>Les Annales coloniales,</i> 17 novembre 1930)
La réalisation de titres du portefeuille a produit un bénéfice de 3.249.775 fr. auquel s'adjoignent 398.878 fr. de report antérieur. Réduction faite des frais généraux et d'exploitation et d'amortissement, l'exercice se solde par une perte de 1.385.595 fr. contre un bénéfice net de 320.304 fr. en 1928.
MINIERE DU CONGO FRANÇAIS (<i>L'Africain</i> , 19 septembre 1930)
La seconde assemblée spéciale des actionnaires, catégorie A, du 1er septembre, n'ayant pas réuni le quorum, comme nous l'avons annoncé en son temps, est convoquée à nouveau le 22 septembre, à 10 h. 1/2, au Palais du commerce, à Lyon.
COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (<i>Le Journal des finances</i> , 12 décembre 1930)
Émission et introduction en Bourse de 220.000 actions ordinaires A de 100 francs, parlant le capital à 55 millions de francs.
Début 1931 : égarée dans une mirifique tannerie bernoise, Alpina, enregistrant des déconvenues à Madagascar et au Maroc, la Cie générale d'Outre-mer se résoud à la dissolution anticipée. La Banque de l'Union parisienne prend le pouvoir à la CMCF.
(Le Journal des débats, 6 mars 1936)
On annonce la mort du docteur Pierre Achalme, ancien chef de clinique des hôpitaux de Paris, directeur de laboratoire à l'école des Hautes-Etudes, officier de la Légion d'honneur. Le docteur Achalme était l'auteur de nombreux travaux scientifiques.
Suite :

Dans tous ces cas, les études préparatoires ont été poussées à fond, les emplacements des usines choisis. Il ne faut plus que « réaliser ».

NÉCROLOGIE (Journal officiel de l'Afrique équatoriale française, 15 novembre 1930)

M. Charron (Paul), employé à la Compagnie minière du Congo français, décédé le 15

.....

CMCF (1931-1964).